Année 1989. – N° 62 [1] A. N. (C. R.)

ISSN 0249-3088
0242-6765

Mercredi 4 octobre 1989

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(2e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du mardi 3 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE

1. **Equipement militaire pour les années 1990-1993.** – Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi de programmation (p. 3023).

M. Jean-Michel Boucheron *(Ille-et-Vilaine)*, président de la commission de la défense, rapporteur.

M. François Hollande, rapporteur pour avis de la commission des finances.

M. Jeanny Lorgeoux, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense.

Exception d'irrecevabilité de M. Pons : MM. François Fillon, Jean Gatel. – Rejet par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour.** (p. 3042).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,

vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

ÉQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1990-1993

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi de programmation

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (nos 733, 897).

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, président et rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Michel Boucheron *(Ille-et-Vilaine), président de la commission, rapporteur.* Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, monsieur le secrétaire d'Etat à la défense, mes chers collègues, le débat sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire est un grand débat, un des plus importants de la législature. Nous devons l'élever collectivement au plus haut niveau. La qualité des travaux préparatoires, et contradictoires, m'indique d'ores et déjà que nous y arriverons.

Ce débat permet d'ouvrir trois champs de discussion, aussi fondamentaux les uns que les autres.

Le premier consiste à décider ensemble des moyens que nous souhaitons attribuer à nos forces armées pour la défense du pays.

Le deuxième permet de vérifier et d'évaluer l'existence du consensus sur la doctrine globale de la défense française. Il est clair que je dissocie, dans mon esprit, l'approbation de la doctrine et les votes qui peuvent intervenir sur la mise en place des moyens. Mais il est souhaitable que chacun s'exprime d'abord au fond : l'image extérieure de la cohésion de la France sera donnée à ce moment-là.

Le troisième champ est celui qui permet d'ébaucher la réflexion ultérieure sur l'évolution future de la menace. Nous devons, dès ce débat, confronter nos analyses sur ce point, échanger les visions qui sont les nôtres du contexte à venir de la sécurité de la France.

Tout d'abord, les moyens que nous souhaitons attribuer à nos forces armées.

Cette loi de programmation militaire réaffirme le caractère déterminant de la dissuasion. Elle réaffirme le rôle que doit continuer à tenir la France dans l'Alliance. Elle réaffirme enfin la place qu'elle entend garder dans le concert des nations. C'est donc à l'intérieur de ces principes, et compte tenu du volume et de la répartition des moyens, que s'ouvre notre débat.

Je ne voudrais ici rappeler que les chiffres clés de cette loi. La présentation détaillée en a été faite en commission et se trouve dans le rapport.

A ce point précis du débat, je souhaite remercier le ministre de la défense pour l'effort sans précédent de transparence et d'information du rapporteur et donc de la commission. Il y a là un respect des droits du Parlement que je tiens particulièrement à souligner.

Le projet de loi de programmation qui nous est soumis aujourd'hui prévoit d'affecter, au cours de la période 1990-1993, 437,8 milliards de francs aux équipements des armées, y compris 3 milliards de francs de fonds de concours. Ces crédits atteindront 102,1 milliards en 1990, 106,4 milliards en 1991, 110,9 milliards en 1992 et 115,4 milliards en 1993.

Le taux de croissance moyen en volume sur la période est donc de 3,26 p. 100.

La part des crédits allouée aux forces nucléaires est maintenue ; elle se situe à 29,48 p. 100. L'effort vers l'espace se traduit par une croissance en volume de 16,91 p. 100.

Les parts respectives de chaque armée s'établissent à 23,65 p. 100 pour l'armée de terre, à 24,43 p. 100 pour l'armée de l'air, à 22,77 p. 100 pour la marine et à 1,87 p. 100 pour la gendarmerie tandis que la section commune recevra 27,28 p. 100 des crédits.

On constate que les grands équilibres financiers traditionnels sont respectés dans ce projet de loi de programmation.

On a parlé de la diminution de la croissance des équipements des armées. Pour juste que soit cette formule, je ne l'adopterai pas dans ce débat. Car il faut appeler les choses par leur nom : par rapport à la programmation préablable, nous faisons 45 milliards d'économies et nous ne devons pas en avoir honte, d'autant que ces économies sont à la fois légitimes et tolérables.

Quand on ne dispose pas du pouvoir, il est bien sûr plus facile de proposer un maintien ou une augmentation des crédits. Le niveau des économies proposées est donc déterminant dans le choix politique qui est le nôtre aujourd'hui. La précédente loi de programmation prévoyait 472 milliards de francs sur la période.

J'ai moi-même récusé en leur temps les projets qui visaient à réduire de 72 milliards la dotation, ramenant la loi de programmation à 400 milliards. Je disais alors : « A ce niveau de dépenses, les concepts sont atteints et il y a risque sur le maintien du consensus ». Pourquoi ? Parce qu'avec 400 milliards de crédits, au moins un des programmes majeurs aurait disparu, et cela dès le premier budget d'application de la loi : les programmes déterminants étant le sous-marin nucléaire, nouvelle génération, donc la dissuasion, le char Leclerc et l'avion de combat tactique, d'où notre présence dans l'Alliance, le porte-avions nucléaire, d'où notre présence dans le monde.

Un des trois piliers de notre doctrine de défense aurait donc disparu.

J'avais à l'époque évoqué le chiffre de 440 milliards comme étant celui qui maintenait les grands programmes.

Le Président de la République, lors de sa conférence de presse du 18 mai 1989, a fixé dans son arbitrage le chiffre final à 437,8 milliards. C'est exactement le niveau où nous réalisons les économies les plus significatives sans modifier notre doctrine, sans modifier nos concepts d'emplois, tout en maintenant les grands programmes nécessaires à ceux-ci.

Ces économies me semblent légitimes à deux points de vue.

Tout d'abord, il est plus qu'évident qu'un équilibre doit être trouvé entre les facteurs qui constituent aujourd'hui la posture internationale d'un pays, l'économie, la monnaie, la défense.

Quelle est l'influence politique du Japon ? Elle est faible si l'on considère sa capacité d'indépendance et de protection de ses approvisionnements. Elle est énorme si l'on considère la force de son économie et la puissance du yen.

A l'inverse, quelle serait la posture internationale d'un pays qui aurait une défense forte, omniprésente, mais fondée sur une économie faible, déliquescente, dotée d'une monnaie qui ne serait pas reconnue au plan international ?

C'est exactement l'analyse faite par les Soviétiques, y compris par l'état-major de leur pays.

Entre ces deux extrêmes, colosses économiques ou militaires, un pays comme la France doit choisir l'équilibre. Les parlementaires, qui doivent par définition avoir une vision globale des choses, ne peuvent que rechercher cet équilibre.

Ce dernier consiste en ce que notre pays dispose d'une économie puissante, grâce à des entreprises qui réalisent des taux d'investissements importants – aujourd'hui, nos taux d'investissements sont trois fois inférieurs au taux allemand.

Il faut un pays doté d'une monnaie forte qui ne puisse être attaquée par quelque vague spéculative que ce soit, dans un marché monétaire où, plus que jamais, les dispositifs amortisseurs de crise s'avèrent fragiles.

Il nous faut donc réduire le déficit budgétaire de l'Etat et notre différentiel d'inflation.

Enfin, il faut que notre pays dispose d'une défense crédible qui lui permette d'être respecté dans son intégrité territoriale, mais aussi dans ses approvisionnements et dans la reconnaissance internationale de sa parole.

Dans mon esprit, ces trois priorités ne sont pas hiérarchisées, elles sont égales.

Le débat qui nous est soumis aujourd'hui est d'abord et fondamentalement celui-là.

Sommes-nous disposés à répartir nos moyens pour doter la France d'une posture internationale équilibrée, donc forte ? Oui.

Les mesures d'économie qui nous sont proposées ont cette première légitimité.

Deuxième raison qui donne à ces économies leur légitimité : les choix réalisés durablement par nos partenaires de l'Alliance.

Alors que ce même raisonnement sur le maintien des grands équilibres est aujourd'hui fait par les Etats-Unis, avec 4,94 p. 100 de baisse sur les dépenses de défense, par l'Angleterre, 3,13 p. 100 de baisse, ou par la R.F.A., 0,25 p. 100 de baisse, comment la France serait-elle le dernier pays de l'Alliance à opérer cette redéfinition des équilibres ? Il ne servirait à rien d'être doté d'une défense idéale, au prix d'une économie et d'une monnaie défaillantes !

Bien que la menace change totalement de nature sans se réduire, il est clair que nous entrons dans un monde où l'influence économique sera aussi déterminante que la posture de défense militaire.

Enfin, ces économies doivent être crédibles, et elles ne le seront tout à fait que s'il existe une vérité des prix.

En effet, que serait une loi de programmation militaire nous donnant satisfaction quant aux moyens programmés et qui se révélerait, tout au long de sa période d'application, diluée dans une inflation des coûts de revient des programmes ?

Les budgets que nous votons englobent les frais de recherche, de développement et de production. Si nous rencontrons des dérapages importants, cela aura inéluctablement comme conséquence soit de réduire les séries, soit l'abandon d'autres programmes.

En synthèse, l'évolution des coûts des programmes et la sursophistication non programmée aboutissent à ce que l'on appelle le « désarmement structurel ». A la limite, une armée ne serait plus composée que de matériels de laboratoires sursophistiqués dont la production serait quasiment impossible.

De façon à ne vexer personne, nous prendrons la caricature de ce processus à l'étranger. C'est le cas de l'avion stratégique ultra-furtif américain, le B 2, dont le prix unitaire avoisine 600 millions de dollars, soit 3,6 milliards de francs, et dont la production en série s'est avérée budgétairement quasiment impossible. Cet exemple lointain ne signifie pas que nous ne puissions en trouver, bien que moins dispendieux, dans le cadre hexagonal.

Reconnaissons à ce point qu'il est difficile de réaliser une évaluation parfaite des coûts prévisionnels. Il serait cependant possible de mieux maîtriser l'addition de performances nouvelles et le suivi des programmes.

Je sais, monsieur le ministre, que ce problème vous préoccupe et que des dispositions commencent à être prises sous votre autorité.

Le chemin reste cependant encore long. La maîtrise des sophistications et de l'évolution des coûts de revient rendrait au Gouvernement et au Parlement une capacité d'arbitrage qui leur échappe aujourd'hui en partie sur les développements intermédiaires.

Les précédentes lois de programmation ont abouti à des taux de réalisation en volume proches du ridicule en raison de ce dysfonctionnement majeur. En d'autres termes, une décision importante de sophistication doit faire l'objet d'un arbitrage politique car elle a automatiquement des conséquences sur un autre poste budgétaire.

Quant a la conduite des programmes, elle doit être, ce me semble, fortement responsabilisée. Les directeurs de ces programmes devraient être réellement responsables devant l'autorité politique des volumes de dépassement et des délais d'alerte. Aucune loi de programmation ne sera crédible tant que la vérité des prix ne sera pas approchée au plus juste.

Le désarmement structurel est une logique forte qu'il nous faut freiner. Encore faut-il qu'elle ne soit pas incontrôlée.

Le deuxième débat porte sur la vérification du consensus national.

Les économies que vous nous proposez, monsieur le ministre, préservent clairement les missions fondamentales de notre défense.

A l'heure où nous discutons de la nouvelle loi de programmation militaire, il est nécessaire de faire le point sur la réalité du consensus national autour de notre doctrine de défense.

Je ne peux aujourd'hui tenir compte que des déclarations publiques des forces politiques qui composent l'opinion de nos concitoyens.

Il y a d'abord deux forces qui ont clairement exprimé leurs divergences par rapport à celles qui ont su se rassembler lors du vote de la loi de programmation militaire en 1986.

Le première d'entre elles, représentée dans cet hémicycle, à savoir le Parti communiste, demande depuis quelques années que l'essentiel de l'effort d'économie budgétaire porte sur le nucléaire, c'est-à-dire la dissuasion.

Demander de réaliser des économies sur la rénovation des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, sur les missiles et têtes nucléaires, demander la réduction du nombre d'essais à Mururoa équivaut concrètement à diminuer la crédibilité de notre dissuasion, c'est-à-dire, à terme à renoncer à la dissuasion.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Michel Boucheron ***(Ille-et-Vilaine),*** *président de la commission, rapporteur.* Cette position équivaut à admettre qu'il existe une dissuasion classique en Europe. Il est étonnant que le parti communiste qui a su rassembler à la Libération autour de lui un grand nombre d'intellectuels, d'artistes et de peintres, qui ont, d'Aragon à Picasso, décrit l'horreur des combats, de la libération de la France à Guernica, puisse trouver une quelconque crédibilité dans la doctrine de la dissuasion conventionnelle.

Comment ne pas me rappeler en cet instant l'émotion vécue par quelques collègues ici présents et par vous-même, monsieur le ministre, dans cette marche qui nous rassemblait, de l'usine de tracteurs bordant la Volga au monument de la mère patrie, commémorant les morts de la bataille de Stalingrad. D'offensives en contre-offensives, un million d'êtres humains ont perdu la vie dans ces combats. C'était une guerre conventionnelle.

Comment ne pas admettre que, dans les cinquante années qui ont suivi, une conflagration générale aurait encore eu lieu en Europe, si, au plus fort de la guerre froide, dans les années cinquante à soixante, l'arme nucléaire n'était venue retenir le bras de ceux qui étaient prêts à déclencher une troisième guerre mondiale ?

Personne ne peut aujourd'hui accepter l'idée que le nucléaire ne serait pour rien dans la paix que nous vivons.

Renoncer à la dissuasion serait prendre un risque irrémédiable devant l'Histoire.

Une autre force politique, non représentée dans cet hémicycle et s'exprimant par la voix de M. Waechter, prétend qu'une nation moderne peut se défendre par la résistance passive ou non-violente.

Quand on a vu des millions de jeunes Chinois décimés place Tienanmen en vingt-quatre heures par les chars de l'armée de Li Peng, on a, hélas ! la démonstration concrète du danger d'un tel rêve.

Gandhi sera sans doute l'homme politique le plus populaire de notre siècle, et sa lutte non-violente s'est soldée par un succès.

N'oublions jamais qu'il avait en face de lui une démocratie et que lord Mounbatten n'était ni Hitler ni Staline, et que, si une guerre nous obligeait à l'affrontement en Centre-Europe, c'est bien au totalitarisme que nous aurions affaire.

L'autre idée consisterait à prétendre qu'une nation moderne peut se défendre en armant ses populations. Qu'y a-t-il de pire qu'une guerre civile quand l'ennemi saurait, à coup sûr, dresser une partie des Français contre l'autre ?

Malraux a su chanter l'épopée des Brigades internationales ; elles n'ont pas résisté aux feux adverses. La guerre civile en Espagne a laissé de profondes blessures à ce peuple, blessures que deux générations n'ont pas encore totalement effacées.

Il y a des réalités que l'on ne doit pas nier, car elles peuvent mettre en jeu des millions de vies humaines.

Contrairement aux autres domaines de la vie politique, les discours et les actes des hommes qui ont en charge la sécurité du pays les suivent à travers l'Histoire.

M. Jean-Claude Gayssot. En vendant des armes !

M. Jean-Michel Boucheron ***(Ille-et-Vilaine),*** *président de la commission, rapporteur.* Personne ne prendrait la responsabilité de mettre en péril la dissuasion nucléaire, sa doctrine, ses moyens qui sont, pour très longtemps, encore garants de la paix.

Les autres formations politiques refusent ces orientations qui briseraient notre sécurité.

Peut-on parler de rupture du consensus sur le premier cercle, c'est-à-dire sur la dissuasion nucléaire, quand on sait que cette loi de programmation verra notre S.N.L.E. modernisé, la portée de nos missiles augmentée, les têtes nucléaires gagner en furtivité et en nombre, notre flotte sous-marine plus discrète, bref, la crédibilité stratégique largement renforcée ?

En effet, la modernisation de notre force de dissuasion nucléaire se poursuit.

La refonte M4 de tous nos sous-marins actuels sera assurée en 1991. Le premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins nouvelle génération sera mis en service à partir de 1994 ; il sera équipé dès sa première patrouille du missile M 45, aux capacités de pénétration nettement améliorées. Son successeur, le missile M 5, entrera en service au début du siècle prochain. La protection de cette flotte modernisée sera notablement accrue par la livraison, à partir de 1993, du premier bâtiment anti-mines océaniques, ainsi que par la poursuite, certes légèrement étalée à partir de 1993, du programme des avions de patrouille maritime Atlantique 2.

M. Jean-Claude Gayssot. Ça fait des écoles en moins, tout ça !

M. Jean-Michel Boucheron ***(Ille-et-Vilaine),*** *président de la commission, rapporteur.* Les financements nécessaires au remplacement des missiles balistiques sol-sol S 3 du Plateau d'Albion à la fin du siècle sont mis en place.

Les programmes Hermès et Astarté permettront d'améliorer notablement le réseau de transmission des forces nucléaires. Notre capacité de riposte, sa crédibilité dissuasive sont donc considérablement améliorées.

Peut-on parler de la fin du consensus sur la dissuasion quand on constate que, dans cette loi, la capacité préstratégique est renforcée par des missiles, plus fiables, capables de couvrir des zones d'opérations plus larges, conférant au chef de l'Etat une souplesse d'emploi de l'ultime avertissement dont aucun adversaire potentiel ne pourrait prévoir les modes d'utilisation ?

La capacité du Président de la République à délivrer l'ultime avertissement sera en effet accrue avec l'entrée en service en 1992 de la première unité Hadès, complémentaire du Mirage 2000 porteur du missile air-sol moyenne portée.

Comment dire que notre participation à l'Alliance et, principalement, notre mission en Centre-Europe sont mises en cause, à l'heure où cette loi décide la construction en série du char Leclerc, qui sera le plus moderne de sa génération quand il sortira des chaînes, et alors que, pendant la période, il remplacera nombre pour nombre les chars AMX qui arriveront en fin de service ?

Comment dire que notre garde est baissée en Centre-Europe quand on sait que cette loi prévoit les recherches et développements susceptibles de doter l'armée de l'air française de l'avion de combat dont la polyvalence d'utilisation des armes permet d'accroître notre capacité de défense aérienne, d'accroître notre capacité de combat tactique, à l'heure où, en même temps, les programmes de coopération pour la construction de l'hélicoptère de combat et d'appui au sol sont renforcés et que se prépare la réalisation de l'hélicoptère de transports NH 90, déterminant, comme vous le savez, pour la mobilité de nos forces ?

Comment dire que nos capacités militaires seront dégradées sur le théâtre européen, alors que la puissance du feu de nos forces sera augmentée par la mise en service de soixante lance-roquettes multiples pendant la période et que, dans le même temps, la protection anti-aérienne sera considérablement améliorée par la mise en place du missile sol-air courte portée Mistral ? Le développement du missile sol-air moyenne portée sera par ailleurs poursuivi.

Nous allons pendant la période lancer le satellite d'observation Helios ainsi que le satellite de télécommunications Syracuse 2.

N'est-ce pas une façon de vouloir maintenir le consensus que de doter le groupe aéronaval d'un puissant et moderne porte-avions nucléaire qui lui faisait défaut ? Où est la démission ?

C'est une façon de consolider notre présence dans le monde que d'équiper la marine nationale de frégates légères et de frégates de surveillance. Ces derniers bâtiments ne figuraient pas dans la loi de programmation précédente. De même, l'équipement de la Force d'action rapide ne cesse de s'améliorer : protection anti-aérienne, lutte anti-chars, mobilité. Il est vrai que sur ce dernier point un effort reste à faire. C'est pourquoi l'étude de la faisabilité d'un avion de transport à long rayon d'action sera lancée pendant la période.

Dans quel cercle de notre action de sécurité une mission fondamentale de la France est-elle abandonnée ? Quel est le lieu où la présence de la France serait entamée ? Où baissons-nous la garde ?

Dans certains discours, il nous est reproché de n'avoir pas su faire de choix. Le choix essentiel est justement de maintenir les grands programmes et de privilégier partout le long terme par rapport au court terme.

Tous nos programmes majeurs, sans exception, vont franchir une nouvelle génération d'équipement et de progrès technologiques. Voilà le choix fondamental qui est le nôtre. Que ceux qui nous reprochent ce choix, qui en auraient préféré d'autres, le disent, et surtout disent quels auraient été les leurs.

Auraient-ils renoncé au sous-marin nouvelle génération ?

Auraient-ils renoncé au Rafale ou au Leclerc, ou au porte-avions ?

C'était effectivement une autre approche du problème, mais c'était à coup sûr abandonner une mission fondamentale et réduire la posture internationale de la France.

A ce jour, aucune réponse précise ne nous est parvenue sur ce point, mais il est impossible de parler de non-choix sans descendre dans les propositions concrètes de l'alternative. Peut-être en saurons-nous plus tout à l'heure ?

En fait, ce qui me semble gêner les auteurs de la formule du non-choix, c'est que nous n'abandonnons aucun programme majeur. De ce fait, aucune rupture éventuelle du consensus ne peut nous être imputée.

En 1986, lors du vote de la loi de programmation, l'opposition de l'époque avait de nombreuses critiques à apporter à cette loi. Nous n'étions d'ailleurs pas les seuls. Le Premier ministre, alors député, s'était exprimé en notre nom sur ce point.

J'avais moi-même eu l'honneur de m'adresser à vous dans les mêmes termes. Nous avions quand même voté cette loi. Les débats internes du principal parti de l'opposition de l'époque avaient été rudes, mais l'élément déterminant qui avait emporté cette décision était de préserver le consensus

car nous savons tous ici qu'il est le deuxième pilier de la dissuasion dont la France dispose et que cette situation n'existe dans aucun autre pays de l'Alliance.

Si cette loi de programmation militaire est nécessaire à certains pour refaire une union de façade qui ne tromperait personne, nous entendrons dans cet hémicycle tout à l'heure des démonstrations qui tenteront de nous prouver que le retard apporté à la fabrication d'un certain nombre de matériels spécifiques désorganiserait nos forces, les rendrait incapables de se battre et déséquilibrerait ainsi les grands axes de notre doctrine.

Mes chers collègues, un certain nombre d'entre vous savent au fond d'eux-mêmes qu'il n'y aurait rien de grand dans cette manœuvre. Nous travaillons pour les trente ans qui viennent *(Sourires sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* et l'Histoire ne retiendra que la façon dont nous avons organisé ensemble la sécurité de ce pays.

M. Philippe Mestre. En étalant !...

M. Jean-Michel Boucheron *(Ille-et-Vilaine)*, *président de la commission, rapporteur.* Le troisième débat porte sur notre vision de la menace future.

Il faut considérer cette nouvelle loi de programmation militaire comme étant intermédiaire entre deux phases historiques fondamentalement différentes. A l'heure où elle sera votée, le débat préparatoire à la suivante commencera. Cette réflexion nous conduira au constat que la problématique prépondérante du Centre-Europe aura tendance peu à peu à se modifier et à laisser la place à une problématique beaucoup plus complexe qui sera celle de répondre, quoi qu'il arrive, à des menaces extrêmement variées, imprévisibles, s'exerçant sur des théâtres multiples et très certainement simultanés.

L'effort devra-t-il être toujours aussi équilibré entre les trois cercles de notre défense ?

Ne devons-nous pas donner au Président de la République et au Gouvernement beaucoup plus de moyens d'intervention rapide à l'extérieur ?

La marine doit-elle rester l'essentiel outil de défense et d'action dans le troisième cercle ? Nous en connaissons certaines limites physiques et nous devons disposer de moyens pour faire mieux.

Il y aura donc une répartition nouvelle à opérer.

Nous devrons équilibrer les moyens entre le deuxième et le troisième cercle, car certains sont communs.

N'oublions pas que la France, avec sa force de dissuasion nucléaire et sa capacité de projection hors de nos frontières, est le seul pays européen à être doté des moyens d'une véritable politique étrangère.

Nous n'avons pas les mêmes problèmes à résoudre que nos amis allemands ou anglais, et donc la prochaine loi de programmation militaire devra, j'en suis sûr, tenir compte de ces analyses. D'autre part, l'horizon change. Nous avons pendant quarante ans raisonné en termes d'affrontement entre les deux blocs en Centre-Europe.

Quelle serait aujourd'hui la capacité politique d'un chef d'Etat soviétique de rassembler le pacte de Varsovie ? Quelle serait sa capacité de motiver les soldats polonais pour défendre le régime communiste contre cet Occident qui les fascine ? Quelle serait la capacité de l'état-major du pacte de Varsovie de mobiliser les Allemands de l'Est en montrant du doigt le frère ennemi : l'Allemand de l'Ouest ? Quelle assurance aurait ce chef d'état-major que les troupes hongroises envahiraient le voisin autrichien ? Quelle serait sa certitude que le soldat roumain ne retourne pas son arme vers ce dictateur qui l'asservit ?

M. Jean-Claude Gaysot. Vous désignez l'ennemi, là !

M. Jean-Michel Boucheron *(Ille-et-Vilaine)*, *président de la commission, rapporteur.* Que ferait ce soldat tchèque qui avait vingt ans en août 1968 ? Ne se réveillerait-il pas brutalement pour dire : non ?

Sur le plan technique, quelle serait la capacité d'une armée de tenir durablement ses chars intacts dans l'immense zone urbaine qui s'étend de Rotterdam à Gênes, face au missile léger porté par le tireur embusqué, sous le feu de l'hélicoptère de combat qui se jouerait des ponts détruits et des immenses embouteillages qui ne manqueraient pas de se produire ?

Il faut réfléchir sur cette évolution des choses. Par contre, des tensions infrarégionales peuvent avoir lieu. Quand les crises régionales autonomes se seront structurées et armées, qu'elles auront atteint leur maturité, le problème changera complètement de nature et c'est en fonction de cette nouvelle donne géostratégique que nous devrons non seulement réfléchir à la future loi de programmation militaire, mais je dirai même à l'application de celle-ci. Nous devrons garder la plus grande souplesse d'initiative. Qui a apporté une quelconque critique au gouvernement précédent quand il a acheté des avions Awacs qui n'étaient pas prévus dans la loi, quelques semaines après son vote ? Personne.

Il faut donc d'une certaine manière sortir de nos dogmes quant à la pérennité de nos analyses, quant à la rigidité de nos choix. Le monde change maintenant très vite. L'adaptation permanente est nécessaire.

Les nouvelles formes de la menace telle qu'elle se profile avec ses nouveaux fondements ne sont pas aujourd'hui totalement claires, ses évolutions sont incertaines et sa logique est autrement plus complexe que celle que nous connaissions jusqu'ici : celle de l'affrontement Est-Ouest, de la guerre froide et des conflits régionaux où les révolutionnaires s'opposaient dans les pays du tiers monde aux forces économiques dominantes. Cette situation, c'est aux politiques de l'affronter. Ils doivent l'affronter en termes de réflexion, ils doivent l'affronter en termes d'organisation de nos forces.

Quelles sont les nouvelles frontières de cette menace ? Quels sont ses nouveaux fondements ?

Les instruments de la menace militaire prolifèrent. De nouveaux pays industrialisés s'équipent d'industries d'armement performantes : Brésil, Chine, Corée du Sud, Arabie Saoudite, Egypte. La plupart des pays du Moyen-Orient ont aujourd'hui des missiles à moyenne portée, souvent de mille kilomètres : Arabie Saoudite, Irak, Iran, Israël, Libye, Egypte. La fabrication de l'arme chimique est à la portée de tous, l'arme nucléaire à la portée technique d'une vingtaine d'Etats. Nous avons toutes les raisons de penser que certains en disposent déjà.

Les désordres internationaux échappent de plus en plus à la logique Est-Ouest, ils sont aujourd'hui multipolaires et donc de moins en moins contrôlés ou prévisibles.

Cependant, les négociations sur le désarmement conventionnel, chimique et stratégique s'accélèrent. On peut aujourd'hui raisonnablement espérer qu'elles aboutiront dans les prochaines années. Il est donc bon que nous ne désarmions pas deux fois : une première fois par anticipation budgétaire unilatérale, une deuxième fois à la suite d'un accord.

M. François Fillon. Ce serait en effet une bonne idée !

M. Jean-Michel Boucheron *(Ille-et-Vilaine)*, *président de la commission, rapporteur.* La loi de programmation prépare donc bien cette échéance.

Dans cette loi de programmation, ce qui sera important sera de promouvoir tous les matériels et systèmes d'armes qui sont polyvalents et adaptables à des situations variées. Nos efforts futurs devront porter moins sur ce qui est lourd et difficilement déplaçable que sur ce qui est puissant, très mobile et polyvalent. Cette nouvelle inflexion stratégique ne sera pas forcément facile à mener, car si la menace évolue vite et de façon assez fondamentale, elle évolue dans un domaine où tout est inertie, inertie naturelle : la durée de conception des programmes, leurs coûts et les possibilités industrielles.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, trente-deux auditions et audiences de la commission de la défense, seize missions parlementaires, près d'un an de débat ont rassemblé les soixante-douze députés de la commission dans l'analyse permanente de ces problèmes.

La commission de la défense a approuvé ce projet de loi dans une réunion où seule la majorité a pris part au vote. J'espère que ce délai de réflexion a permis à nos autres collègues de nous rejoindre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François Hollande, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Pourquoi réviser la loi de programmation du 22 mai 1987 ? La nouvelle programmation est-elle cohérente avec notre politique de défense ? Nos industries de défense sont-elles affectées par

ces choix ? Voilà les trois questions qu'au nom de la commission des finances j'entends développer devant vous au cours de ce débat.

Le projet de loi de programmation qui vous est soumis est le septième exercice du genre depuis 1960, ce qui souligne la volonté constante des gouvernants d'encadrer l'effort de défense sur des périodes plus longues que l'annualité budgétaire. Rares ont été néanmoins les lois de programme qui ont pu être exécutées comme il était prévu. Les ambitions ont été la plupart du temps écornées, au nom de contraintes financières jugées plus ou moins absolues ou de conjonctures économiques considérées comme plus ou moins difficiles. De ce point de vue, l'histoire de la programmation militaire est d'abord une histoire des écarts plus ou moins grands constatés par rapport aux objectifs affichés.

La loi du 22 mai 1987 ne paraît pas devoir échapper à cette règle générale et quasi historique, puisque, dès la première année de sa vie, à savoir l'annuité 1988, et bien que ce fût l'annuité la plus facile à exécuter, cette loi n'a pas bénéficié de la totalité des crédits budgétaires fixés initialement.

Il est vrai que la programmation 1987-1991 exigeait, par rapport aux expériences précédentes, un effort financier considérable : 6 p. 100 en volume, soit plus de 9 p. 100 en valeur dans un contexte de croissance économique modérée. A cet égard, je crois que la période politique durant laquelle elle avait été conçue puis votée ne conduisait pas spontanément à la maîtrise des dépenses, d'autant que les tensions internationales demeuraient vives : que l'on songe au conflit en Afghanistan, à la guerre Iran-Irak ou à la montée du terrorisme. Aujourd'hui, la plupart de ces données-là ont changé : ...

M. Philippe Séguin. Voyez le DC 10 !

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* ... le cadre politique n'est plus le même depuis les élections de 1988 - vous ne pouvez pas le contester - d'autres priorités budgétaires sont apparues ; enfin, un nouveau climat s'est instauré dans les relations internationales et le désarmement est désormais à l'ordre du jour.

La loi de 1987 contenait d'ailleurs en elle-même le principe de sa propre révision, puisque son article 4 disposait qu'un nouveau projet de loi devait intervenir pour modifier les crédits de paiement pour 1990 et 1991 et indiquait ceux susceptibles d'être inscrits pour 1992 et 1993. C'est ce projet-là, précisément, qui nous est aujourd'hui présenté.

Mais, au-delà de ces arguments généraux, la programmation de 1987 souffrait, à mon sens, de trois défauts principaux : sa cohérence était discutable, l'effort financier exorbitant et on notait un affaiblissement du concept de dissuasion.

M. Jacques Baumel. On ne peut pas dire cela !

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* La cohérence était discutable. Loin de fixer des priorités, celles-ci étaient simplement additionnées. L'observation n'est d'ailleurs pas nouvelle. Yves Guéna, alors rapporteur pour avis de la commission des finances, estimait que « l'on était en droit de se demander si des choix avaient été faits ». Et lorsque André Giraud, toujours dans ce débat de 1987, notait avec satisfaction que jamais, dans une loi de programmation militaire, autant de programmes majeurs - 27, disait-il - n'avaient pu être inscrits, déjà Michel Rocard remarquait : « N'insistez pas trop sur cette liste ; on ne fera pas tout cela, même si nous sommes tous d'accord pour le juger nécessaire. »

M. Philippe Séguin. Ah !

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Dès l'origine, il était donc clair que la programmation 1987-1991 ne prévoyait pas d'effort sérieux pour décroiser les courbes de financement ou pour décaler les programmes les moins urgents. Au contraire, on observait une concentration dans le temps des dates de lancement et des montées en puissance.

Le chevauchement des programmes apparaissait clairement dans le domaine des armements stratégiques où, en plus de la refonte des S.N.L.E. existants, de la production du missile M 4 et de la construction d'un S.N.L.E. nouvelle génération, il était prévu de réaliser le M 5, pour l'an 2000, disait-on, soit cinq à six ans après le début de l'entrée en service du M 45, et, pour 1996, le S 4, même si - tout le monde le savait - le S 3 pouvait être prolongé un peu plus. Des exemples analogues pourraient être apportés pour l'armée de terre et surtout pour la marine où, toujours selon André Giraud, pas moins de six priorités étaient dégagées.

A cette superposition des programmes correspondait une absence d'arbitrage assez fâcheuse entre le long et le court terme. L'AMX 30 B 2 était poursuivi, quitte à rendre plus difficile le financement du char Leclerc. De même, malgré le lancement du lance-roquettes multiples, il était prévu de continuer à produire à un niveau élevé les canons de 155 millimètres, etc. Bref, des doubles emplois évidents existaient.

Enfin, malgré cette profusion d'opérations et de dépenses, certaines demeuraient insuffisantes et imprécises. Ainsi, comme l'a rappelé le président Boucheron, la programmation 1987-1991 sous-estimait le nombre de commandes d'appareils Awacs nécessaires et, dès 1987, soit un mois après le vote de la loi de programmation, il a fallu en commander un de plus.

Mais le refus de tenir compte, dans la programmation, des priorités de long terme peut être illustré par les difficultés qu'a connues le Rafale. En effet, chacun se souvient que la programmation de 1987 n'envisageait une entrée en service de l'appareil qu'aux alentours de l'an 2000. Or, là encore, un mois après le vote de la loi, le Premier ministre de l'époque prenait une décision visant à avancer à 1996 la date de première livraison de série de l'appareil, d'où un évident bouleversement de la programmation à peine votée qui ne pouvait plus, dès lors, garantir le respect de ce nouveau calendrier. Bref, la programmation 1987-1991 manquait de cohérence.

M. Jacques Baumel Pourquoi donc l'avez-vous votée ?

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Des programmes trop nombreux et trop lourds y étaient inscrits, leur réalisation était insuffisamment hiérarchisée et coordonnée dans le temps, et des dépenses indispensables n'étaient pas prises en compte.

En outre, l'effort financier pouvait paraître exorbitant. La programmation 1987-1991 créait pour le budget de l'Etat une charge considérable, que l'on ne pouvait envisager de financer qu'en taillant dans des dépenses civiles tout aussi prioritaires. En ce sens, elle risquait de menacer le consensus de défense en laissant supposer à la nation que la stratégie sur laquelle elle a fondé sa protection induit nécessairement de sacrifier les principes du consensus social.

En effet, les dépenses d'équipement devaient croître à partir de 1988 de 10 milliards de francs par an. Seule l'annuité de 1988, il est vrai année électorale, n'exigeait qu'une dotation supplémentaire de six milliards qui, on l'a vu, n'a pas pu être respectée. L'application stricte de la loi de programmation aurait porté la part des crédits d'équipement dans les dépenses en capital de l'Etat à 60 p. 100, ce qui aurait constitué un déséquilibre évident.

Enfin, dernier défaut, il y avait en germe dans cette loi un affaiblissement du concept de dissuasion. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. François Fillon et M. Philippe Séguin. N'importe quoi !

M. Jacques Baumel. Mensonge !

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Certes, sur l'essentiel, la programmation 1987-1991 respectait les principes de défense affirmés par le Président de la République, sinon les socialistes ne l'auraient pas votée. Mais, sur plusieurs points, des ambiguïtés demeuraient. La notion d'autonomie de la stratégie de dissuasion n'y était pas présentée de manière nette. L'idée de suffisance n'était pas non plus exprimée dans l'annexe de la loi de programmation. Enfin, cette même annexe n'affirmait pas clairement le lien qui unit notre stratégie de défense, fondée sur la dissuasion, au désarmement.

Là encore, une correction s'imposait. C'est pourquoi la révision de la loi de programmation était nécessaire.

Deuxième question : la nouvelle programmation est-elle cohérente ? Cette cohérence, à mon sens, apparaît d'abord dans le maintien à un niveau élevé de l'effort financier.

Si l'on analyse sur la période 1990-1993 les crédits budgétaires hors fonds de concours, qui sont les plus significatifs de l'effort engagé, on constate que leur croissance s'élève à 3,5 p. 100 par an en volume. Il s'agit d'une croissance forte puisque, sur la période, la progression totale des crédits

d'équipement militaires sera de 15 p. 100. Ainsi, la part des crédits d'équipement dans le P.I.B.M. devrait rester stable. Si l'on y ajoute les dépenses de fonctionnement, elle devrait se maintenir autour de 3,5 p. 100 pour la durée de la programmation.

Le deuxième critère de cohérence se situe dans l'écart limité par rapport aux objectifs précédents. Sur les deux exercices 1990-1991, les seuls que l'on puisse comparer par rapport à la précédente programmation, on constate un écart de 20 milliards de francs, valeur 1990, c'est-à-dire à peine 10 p. 100 de l'objectif retenu.

Quant aux conséquences elles-mêmes, elles me paraissent réduites puisque la crédibilité de la force de dissuasion n'est pas entamée. Il est vrai que l'on constate un décalage de quelques mois pour le S.N.L.E. nouvelle génération, mais c'était de toute façon inévitable compte tenu du plan de charge de l'arsenal de Cherbourg.

M. Jacques Baumel. Bien sûr !...

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Il est vrai aussi que le développement du M 5 est repoussé dans le temps, mais il assurera une entrée en service vers 2005 sur le quatrième S.N.L.E. et le M 45 pourra fournir jusque-là des garanties suffisantes. Enfin, le développement du missile successeur du S 3 est également étalé, mais des crédits sont prévus sur la période 1990-1993 pour réaliser cet objectif.

Quant aux matériels classiques, les choix du long terme sont préservés, puisqu'il y a des annulations, mais uniquement sur des matériels secondaires.

Pour la section terre, j'ai cité tout à l'heure les munitions de 155 millimètres à guidage terminal ; on pourrait citer également le programme Santal et le développement de la roquette chimique. On réduit certaines cibles. C'est vrai pour l'AMX 30 B2, pour le canon de 155 millimètres tracté, mais, là encore, c'est pour faire place aux décisions de long terme.

M. Jacques Baumel. Bien sûr !...

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Pour l'armée de l'air, il est vrai que le nombre des commandes annuelles d'avions est réduit de 33 à 38, mais l'objectif de 450 avions de combat en ligne est préservé sur la période 1990-1993.

Enfin, pour la marine, malgré le freinage de certaines commandes, malgré les retards, d'ailleurs souvent compatibles avec les plans de charge, il n'y a pas de remise en cause de l'effort engagé.

De toute manière, la cohérence...

M. Jacques Baumel. La cohérence dans l'incohérence !

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* ...est assurée, puisque le principe de suffisance est affirmé et qu'il y a proportion entre les objectifs et les moyens.

Néanmoins, il demeure quelques zones d'ombre qui méritent d'être éclairées dans ce débat.

M. Philippe Mestre et M. Philippe Séguin. Est-ce possible ?

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Mais tout est possible, monsieur Séguin !

M. Philippe Mestre. Quelle audace !

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Première zone d'ombre : le financement du Rafale. La nouvelle programmation assure le respect des échéances fixées pour le déroulement du programme, c'est-à-dire le vol du premier prototype en 1991 et la première livraison de série à la fin de 1996. Néanmoins, l'effort de développement est très important : 16 milliards de francs de 1990 à 1993. Cette charge est trop lourde pour être laissée à la seule armée de l'air. La marine doit donc contribuer au développement du Rafale, sinon l'objectif de 1996 ne sera pas tenu. Or trop d'ambiguïtés demeurent quant à cette participation de la marine. Il faut y mettre un terme en affichant clairement la charge de chacun afin qu'aucun retard ne soit pris sur ce programme.

Deuxième précision qui devrait être obtenue : l'analyse de la dérive des coûts des matériels. On a déjà beaucoup parlé des surcoûts observés sur le S.N.L.E. nouvelle génération ou sur le char Leclerc. Il est certain qu'une dérive supplémentaire ou l'apparition de nouveaux surcoûts sur d'autres matériels rendrait plus difficile l'exécution de la programmation. Il est donc nécessaire de faire le point, par audit ou par examen interne précis, sur les conditions d'évaluation de la charge des principaux matériels.

La troisième précision que nous souhaitons obtenir concerne le remplacement des intercepteurs de l'aéronavale. Le problème est bien connu ; il s'agit de la flotille des douze Crusader en ligne, c'est-à-dire vingt et un en parc, qui ne peuvent être maintenus, dit-on, au-delà de 1993. Il est clair que le Rafale navalisé sera livré trop tard pour relever ces Crusader et qu'il faut, dans ces conditions, que la marine, soit acquière de nouveaux matériels, soit prolonge ses Crusader. Là encore une ambiguïté subsiste, des incertitudes demeurent. Faudra-t-il rénover les Crusader ou acheter des F 18 américains ? Je pense que cette attente a trop duré et qu'il faut prendre le parti de la rénovation des Crusader, remédier au vieillissement de leurs cellules, les doter d'un système d'armes identique à celui du Mirage F 1.

M. François Fillon. Ce n'est pas vous qui les piloterez !

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Ainsi, pourra-t-on – difficilement, peut-être – régler le problème de la protection de notre flotte.

Enfin, quels seront les effets de cette loi de programmation sur les industries de défense ? La programmation n'a pas pour but premier de développer un outil industriel. Son objet essentiel est d'assurer au moindre coût la défense du pays. Mais on ne peut pas sous-estimer la dimension industrielle de l'effort de défense. C'est un secteur qui joue un rôle de premier plan dans la vie économique : 270 000 emplois, 6 p. 100 de l'emploi industriel, un chiffre d'affaires supérieur à 100 milliards de francs et un excédent commercial de plus de 30 milliards.

Or ces industries de défense connaissent depuis plusieurs années des difficultés réelles : baisse des commandes à l'exportation, dureté de la concurrence, augmentation depuis plusieurs années des frais de développement et des coûts fixes, surtout par rapport au raccourcissement des séries.

La nouvelle programmation est l'un des éléments de réponse à cette situation dans la mesure où elle assure, par le volume des programmes, un certain plan de charge aux industries et maintient toutes les possibilités de coopération en ne supprimant aucun programme engagé en coopération, ou même simplement étudié dans ce cadre. Cependant l'Etat devra aller plus loin, car il ne saurait rester inerte devant l'indispensable restructuration du secteur de l'industrie de l'armement.

Déjà, la transformation du G.I.A.T. est un premier signe, mais il convient que les droits des personnels, le maintien des sites et un certain plan de charge soient assurés. Il faudra toutefois aller plus loin, dans la diversification vers le civil, dans les regroupements européens, dans la constitution de pôles industriels compétitifs.

Méfions-nous des restructurations qui s'opèrent à l'étranger, notamment en Allemagne. Constatons que l'industrie de défense, en France, est compétitive, mais qu'elle est toujours menacée et affirmons, peut-être plus fort, que la capacité du secteur public dans l'industrie de la défense peut accélérer et assurer le succès de cette transformation.

Au total, cette nouvelle progammation respecte, et c'est essentiel, le principe de cohérence. Les enveloppes autorisées permettent de réaliser les programmes majeurs, les programmes indispensables à l'application de notre stratégie, sans remettre en cause la hiérarchie des priorités ou la complémentarité des matériels. Quant aux économies opérées par rapport à la précédente loi, elles restent sans influence sur les armements majeurs et elles n'affaiblissent donc ni notre dispositif de défense ni l'industrie d'armement. Elles contribuent à préciser des choix qui auraient dû l'être dès 1987.

Il reste que cette programmation est tributaire de plusieurs aléas.

D'abord les négociations de désarmement peuvent évoluer dans un sens ou à un rythme imprévu.

Par ailleurs, la dérive, je l'ai évoqué tout à l'heure, des coûts de certains programmes peut conduire à un dépassement des enveloppes indiquées.

De même, les incertitudes pesant sur certains modes de financement – j'ai également déjà parlé du Rafale – peuvent aboutir à l'expression de nouveaux besoins de crédits.

Enfin, et c'est peut-être l'élément majeur, l'aléa principal, la croissance économique, peut connaître un ralentissement, lequel serait alors préjudiciable à l'exécution de la loi qui

suppose, on l'a vu, une croissance annuelle des crédits militaires de plus de 3,5 p. 100 en volume durant la période 1990-1993. Aussi convient-il que les états-majors continuent à limiter leur demande en fonction du strict principe de suffisance et que la délégation générale à l'armement poursuive ses actions en matière de suivi des coûts et d'audit des processus de fabrication.

En effet, le consensus de défense, dont on va beaucoup parler au cours de ce débat, exige pour perdurer que la nation ait clairement conscience que les dépenses budgétaires qu'elle consacre annuellement à sa défense sont proportionnées non seulement aux menaces, mais aussi à la nature même de notre stratégie et que les équipements militaires correspondent bien, dans leur technologie comme dans leurs conditions de production, à une gestion optimale des ressources publiques.

Au terme de ce rapport sur l'équipement de nos armées pour la période 1990-1993, il ressort néanmoins qu'il sera de plus en plus difficile pour le ministère de la défense de planifier à moyen, voire à long terme, ses dépenses d'investissement tout en continuant de gérer annuellement, dans un cadre purement budgétaire, le volume de ses effectifs.

Il serait donc tout à fait opportun que, dès le prochain exercice de programmation, les effectifs militaires soient clairement estimés afin d'apprécier l'adéquation des ressources humaines à l'emploi des matériels et de porter un jugement global sur les éventuelles déflations dont on perçoit de plus en plus mal les fondements dans un cadre budgétaire. En effet, une bonne programmation, ce n'est pas seulement et simplement un ensemble de matériels sophistiqués, c'est aussi une politique de personnels inscrite dans un cadre pluriannuel.

Au nom de la commission des finances qui a émis un avis favorable, et qui a eu bien raison, je vous demande d'approuver ce projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jeanny Lorgeoux, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jeanny Lorgeoux, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, n'eussent été les modifications du contexte international survenues ces deux dernières années, l'on aurait pu, à bon droit, craindre que la baisse de la progression des crédits, entre ce projet de loi de programmation et le précédent, portât un mauvais coup à l'effort de défense.

Or, il n'en est rien, précisément, parce que le contexte a changé, créant les conditions d'une approche plus nuancée.

En tout état de cause, ainsi que cela a été expliqué, tous les grands programmes d'équipement sont maintenus permettant à la France de faire face aux menaces diverses.

Mais quelle est donc cette nouvelle donne internationale ? Elle est, quoique incertaine, favorable.

La commission des affaires étrangères a tenu à se saisir pour avis de ce texte, car l'état des conflits régionaux et des négociations de désarmement ont un impact important sur la politique de défense de la France.

Les relations Est-Ouest connaissent, en effet, depuis 1987, ce qu'il est convenu d'appeler une nouvelle phase de détente, due pour l'essentiel à un revirement de la diplomatie soviétique. L'U.R.S.S., sous l'impulsion de M. Gorbatchev, a renoncé à sa politique expansionniste et entrepris de modifier son image pour se présenter comme une puissance de paix soucieuse de la stabilité des Etats.

Cette reprise du dialogue politique entre les deux superpuissances a eu des conséquences immédiates et spectaculaires. Depuis le printemps de 1988, les conflits régionaux connaissent une baisse d'intensité qui a pour origine le retrait annoncé des troupes soviétiques, cubaines, vietnamiennes des pays où elles s'étaient engagées, en l'occurrence l'Afghanistan, l'Angola et le Cambodge.

Les négociations sur le désarmement, qui s'étaient enlisées depuis la fin des années soixante-dix, ont été relancées par M. Gorbatchev qui a multiplié les propositions d'ouverture à résonance médiatique.

Beaucoup de commentaires ont suspecté, au début, le numéro un soviétique de nourrir ainsi des desseins contraires aux impératifs de sécurité de l'Alliance atlantique. Il est vrai que l'Union soviétique a reintégré la table des négociations dans l'espoir de bloquer le déploiement de l'I.D.S. Il est vrai également que l'objectif affiché de M. Gorbatchev est d'enclencher un processus de dénucléarisation du continent européen destiné à saper les fondements de la dissuasion nucléaire.

Ces objectifs ne sont cependant pas de nature à inciter les Occidentaux à refuser de négocier. Le programme I.D.S., par manque de fiabilité technique, ne pourra pas, à moyen terme, constituer le bouclier spatial évoqué par le président Reagan. Il n'inquiète donc plus les autorités soviétiques qui ont indiqué, par la voix de M. Chevardnadze, lors des récents entretiens du Wyoming, que l'Union soviétique ne liait plus la conclusion d'un accord sur les armes stratégiques à l'abandon de la guerre des étoiles.

Par ailleurs, les Occidentaux ont toute latitude pour clairement fixer les limites des négociations sur les armes nucléaires et pour refuser une éventuelle triple option zéro. C'est ce que les pays membres de l'Alliance atlantique ont déclaré, lors de la réunion de Bruxelles du 30 mai 1989. Une négociation sur les armes nucléaires basées à terre, de portée inférieure à 500 kilomètres, ne saurait aboutir qu'à une réduction partielle de ces systèmes et seulement après mise en œuvre d'un accord de désarmement conventionnel.

En réalité, les autorités soviétiques ont démontré, par leurs multiples gestes d'ouverture, leur bonne foi et leur volonté de détente. Leur objectif prédominant est d'alléger le poids des dépenses militaires, en négociant une réduction des forces conventionnelles, et de transférer une partie des ressources affectées au secteur militaire vers les industries de consommation.

M. Jacques Baumel. Ce n'est pas fait !

M. Jeanny Lorgeoux, *rapporteur pour avis.* Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont pu, ainsi, enclencher une dynamique de négociations, chaque partie se livrant devant les opinions publiques à une surenchère de propositions visant la destruction de catégories entières de systèmes d'armes.

Les négociations conventionnelles ont été relancées par l'annonce, fin mai 1989, par Georges Bush, de nouvelles propositions américaines. Les négociations sur les armes chimiques à Genève ont bénéficié de la conclusion réussie de la conférence de Paris, tenue à l'initiative de M. le Président de la République.

Ce processus de désarmement présente donc des aspects positifs indéniables, mais il ne doit pas compromettre la sécurité des Etats. Il est particulièrement important que les négociations portent en priorité sur les systèmes d'armes les plus déstabilisantes, c'est-à-dire les systèmes de défense, les armes chimiques et les dispositifs conventionnels d'attaque surprise.

Le désarmement nucléaire ne saurait, dans l'immédiat, porter ni sur les forces de frappe française et britannique, qui se situent à un strict niveau de suffisance, ni sur les missiles américains basés sur le continent européen. Une triple option zéro ruinerait la crédibilité de la doctrine de défense de l'O.T.A.N. et focaliserait l'attention sur les forces nucléaires françaises et anglaises. *(« Très bien ! » sur divers bancs de groupe du Rassemblement pour la République.)*

La relation stratégique entre les Etats-Unis et l'Union soviétique repose, depuis 1945, sur un double déséquilibre : supériorité technologique américaine dans le domaine des armements stratégiques, puissance des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie. C'est à ces deux catégories d'armes que le processus de désarmement doit en priorité s'adresser.

Apaisement des foyers de tension, approfondissement des négociations de désarmement : faut-il en conclure que se dessine sous nos yeux une nouvelle configuration du système international où la division de l'Europe en deux blocs appartiendrait au passé et où la logique du dialogue supplanterait celle du conflit idéologique ? Peut-être !

Est-ce à dire que la France conduit un effort de défense, autrefois légitime, désormais dépassé ? Certainement non, et cela pour deux séries de raisons.

D'abord, parce que notre pays reste confronté à une série de menaces.

La menace ancienne, celle résultant de la supériorité quantitative et de la posture offensive des forces du Pacte de Varsovie, n'a pas encore disparu. Pour qu'elle puisse se réduire, il faudrait que la volonté d'ouverture des Soviétiques – la perestroïka – soit irréversible. Or la stabilité du pouvoir est

menacée, chacun le sait, par la résurgence des nationalités et par la fraction conservatrice du parti communiste. Elle l'est aussi par un mécontentement sourd de la population, impatiente parce qu'elle constate que la réforme économique ne suit pas la libéralisation politique.

De nouvelles menaces, plus diffuses, sont apparues depuis quelques années qui obligent les Etats à affiner leurs dispositifs de défense : violence des conflits régionaux, qui peut pousser les Etats occidentaux à manifester leur présence lorsque leurs intérêts vitaux sont menacés ; violence du terrorisme, contre lequel il est difficile de réagir par des voies militaires adéquates classiques ; violence insidieuse du trafic de drogue, qui pourrait inciter les Etats à utiliser la force en représaille.

Face à ces menaces, notre pays doit préserver sa capacité d'intervention dans le monde et rester fidèle à son histoire.

Il a su le faire dernièrement en envoyant la flotte au large des côtes libanaises pour exercer une action psychologique qui a contribué au processus en cours de réconciliation des communautés...

M. Pierre Esteve. Très bien !

M. Jeanny Lorgeoux, *rapporteur pour avis.* ... processus malheureusement difficile.

Il sait le faire de façon permanente en Afrique, où nos armées contribuent à la stabilité des Etats et jouent un rôle social et humanitaire auquel votre rapporteur tient à rendre un hommage tout particulier. Il n'est que de se référer à notre politique réussie au Tchad.

La France doit persévérer dans son effort de défense pour une autre série de raisons qui tiennent à l'intangibilité du principe de dissuation nucléaire.

La stratégie française « du faible au fort » suppose en effet une modernisation constante des composantes de notre force de frappe. Or la dissuation nucléaire, fondement de la sécurité des Etats, est menacée aujourd'hui, parfois dans ses fondements : menacée par l'aversion croissante des populations civiles pour l'atome ; menacée par l'attitude des autorités soviétiques, mais aussi par celle de certains responsables américains – le projet de « guerre des étoiles » ne visait-il pas à débarrasser le monde des armes nucléaires ? – menacée enfin par l'évolution des systèmes d'armes ; les armes conventionnelles gagnent en capacité de destruction et en mobilité et les missiles stratégiques, de plus en plus précis, deviennent des armes anti-forces. Ainsi les scénarios de conflits les plus récents n'envisagent plus un recours automatique et apocalyptique au nucléaire stratégique.

C'est dans ce contexte que la France affirme sa volonté de préserver son potentiel de défense. Il ne s'agit pas d'une attitude agressive de repli sur soi. Notre pays souhaiterait que les pays européens approfondissent leur coopération militaire pour affirmer leur autonomie en matière de défense et contribuer à édifier le pilier européen de l'Alliance atlantique. Cependant, aucune percée décisive n'est encore en vue sur ce dossier. La France n'entend pas « baisser sa garde », selon votre expression, monsieur le ministre, et elle a raison.

Elle souhaite poursuivre son effort et moderniser ses systèmes d'armes. Cette loi de programmation est l'outil ajusté de cette modernisation.

La commission des affaires étrangères, compte tenu des présents et des absents ce matin, n'a pas suivi les conclusions de son rapporteur qui en est fort marri *(Sourires)* et a émis un avis défavorable à l'adoption du présent projet de loi.

M. Pierre Esteve. Ce n'est pas grave !

M. Jeanny Lorgeoux, *rapporteur pour avis.* Elle l'a d'ailleurs fait pour des raisons diverses, voire opposées, certains de mes collègues estimant l'effort de défense surdimensionné et archaïque, d'autres critiquant l'étalement des crédits et, selon eux, l'absence d'arbitrage entre les programmes engagés.

Tels ont été brièvement, trop brièvement résumés – et je vous prie de m'en excuser – les débats de la commission des affaires étrangères. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Pierre Chevènement, *ministre de la défense.* Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je me félicite que tout ce qui a trait à la sécurité de notre pays éveille un surcroît d'intérêt et provoque aussi, à l'occasion, des débats. Cet intérêt est un bon signe, puisque les questions militaires, éloignées des préoccupations quotidiennes du temps de paix, sont par nature des questions de long terme. C'est un signe de santé et de vitalité nationale que d'y réfléchir sérieusement.

Quant un pays comme le nôtre a décidé d'assumer par lui-même sa défense, ce choix, constitutif de notre liberté nationale, ne peut pas être passif. Il doit être conscient. Cela s'applique particulièrement à la programmation des équipements militaires, qui nous occupe aujourd'hui.

Notre politique d'équipement est la colonne vertébrale de notre défense. L'effort entrepris avec une constance remarquable par les différents gouvernements, depuis plusieurs décennies, a permis à la France de mettre au service de la paix la troisième armée du monde.

Quand on considère notre budget militaire sur une longue période, il saute aux yeux que la France accorde à l'équipement une place primordiale : avec 54 p. 100 du total, nous dépassons en proportion tous les autres pays occidentaux et nous avons sans doute atteint un plafond. Il faut avoir la sagesse de le reconnaître.

Cet effort et la persévérance dans cet effort ont des effets bénéfiques, vous le savez, non seulement sur l'efficacité de notre outil militaire, mais aussi sur notre industrie, sur notre recherche, sur notre commerce extérieur et sur notre rayonnement dans le monde.

Grâce à ce choix et à la stratégie qui le sous-tend – la dissuasion – notre effort de défense se situe à un niveau raisonnable : selon les statistiques de l'O.T.A.N., environ 3,7 p. 100 du produit intérieur brut, sans les pensions. Cela représente un peu plus que la République fédérale d'Allemagne – avec Berlin – et un peu moins que la Grande-Bretagne qui lui consacre 4,4 p. 100, toujours selon les mêmes sources. Mais, en valeur absolue, nos dépenses militaires sont voisines de celles de nos deux principaux partenaires, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Quant aux dépenses d'équipement proprement dites, elles sont nettement plus élevées en France que chez nos voisins. Cela montre que la France, loin de « baisser la garde », comme certains l'ont prétendu sans connaître le détail du dossier, mais par une sorte de masochisme national étrange, la maintient, bien au contraire.

Baisser la garde, je n'en aurais pas pris la responsabilité : je tiens donc à corriger deux erreurs souvent entendues ces derniers mois et qui témoignent d'une certaine approximation qui m'a quelquefois laissé un peu stupéfait. Tout d'abord, il est faux de dire que les crédits d'équipement diminuent, alors qu'ils augmentent régulièrement.

M. Jean-Claude Gayssot. Ça, c'est vrai !

M. Jean-Claude Lefort. Sur ce point, nous sommes bien d'accord ! *(Rires sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs.)*

M. le ministre de la défense. Il est également inexact de prétendre comparer les crédits proposés aujourd'hui, et qui portent sur les années 1990 à 1993, avec ceux de la loi de programmation votée il y a deux ans, et qui portaient sur les années 1987 à 1991, les années 1992 et 1993 n'ayant alors fait l'objet d'aucune projection ni d'aucun engagement d'aucune sorte de la part du Gouvernement.

M. François Fillon. C'est normal !

M. le ministre de la défense. Je tiens à le faire remarquer parce qu'on a pris pour des engagements du Gouvernement de simples épures ou des esquisses prolongeant des rythmes, envisagés notamment en 1987.

M. Jean-Yves Chamard. La croissance était alors moins forte !

M. le ministre de la défense. On ne peut donc comparer que les crédits inscrits pour 1990 et 1991, seules années communes aux deux textes. Comparons ce qui est comparable ! Qu'observe-t-on alors ? Que l'ajustement porte, pour ce qui est de ces deux années, non pas sur 40 ou 45 milliards mais sur 20 milliards formulés en francs 1990. Cela correspond à une réduction du rythme de progression des dépenses d'équipement. Mais il y a toujours progression : 1,64 p. 100 en

volume en 1990 et 4 p. 100 en 1991, soit au total environ 13 milliards de francs par rapport au niveau enregistré en 1989. Voilà la réalité.

Cet ajustement était d'ailleurs formellement prévu par la loi de programmation de 1987, le Gouvernement s'étant engagé à soumettre à la représentation nationale un nouveau projet de loi actualisant les crédits pour les années 1990 et 1991, et proposant ceux qui seraient susceptibles d'être inscrits en 1992 et 1993. Mais qu'il me soit permis tout d'abord de dire que la préparation du débat d'aujourd'hui a donné lieu à un important travail de votre assemblée en commission, notamment de la part des rapporteurs. Je tiens à saluer ici la qualité et la densité de ce travail en remerciant particulièrement M. Jean-Michel Boucheron, président de la commission de la défense *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - M. Pierre de Benouville applaudit)* dont le remarquable rapport - il me faut mobiliser tous mes réflexes cartésiens pour ne pas le qualifier de Bible *(Sourires)* - témoigne d'un regard lucide et ample sur les choix qui vous sont soumis.

Par nature, l'effort de défense s'inscrit dans la longue durée. Il requiert des vues longues et des efforts continus. Je traiterai donc, mesdames, messieurs les députés, de l'appréciation que nous pouvons nous faire des menaces qui pèsent ou peuvent peser un jour sur la liberté de la France, puis des choix de la programmation.

La légitimité même de l'effort de défense n'est pas toujours bien comprise par certains de nos concitoyens qui ne voient pas assez que la paix est le fruit de la dissuasion et le budget de la défense, la prime d'assurance qu'en quelque sorte le pays paie pour sa liberté collective.

Notre responsabilité n'en est que plus grande pour ne pas donner prise à des critiques à courte vue par des exagérations inverses.

J'ai souvent dit, pour ma part, je ne me lasse pas de répéter que la veille, en toutes circonstances, vaut mieux que l'assoupissement. L'esprit de défense est un signe de santé, de foi en soi-même, et ce d'autant plus que l'armée française n'a pas pour raison d'être sa propre puissance mais la force donnée à la liberté, à la paix et au droit.

Or la veille suppose que l'on n'ouvre pas seulement un œil, de temps en temps, sur l'environnement immédiat : celui-ci incline, pour aujourd'hui et pour les prochaines années, à la détente ; mais il faut scruter l'horizon et voir au-delà de l'immédiat, au-delà même d'une législature. Je ne reviendrai pas sur cette évidence, maintes fois rappelée, qu'entre le moment ou un système d'arme est conçu et le moment où on le retire du service, peuvent s'écouler quarante années et parfois même davantage.

Comment oublier que le désastre de 1940 a été consommé bien longtemps auparavant par au moins quinze années de routine militaire et d'impéritie politique ? La IIIe République n'a pas su alors anticiper au plan technique et doctrinal pour doter la France d'un outil militaire puissant et mobile, cohérent avec sa politique étrangère dans l'Europe d'alors.

A travers les générations - et je sais que c'est loin pour la jeunesse d'aujourd'hui - un désastre si mémorable doit continuer de porter leçon : la France aujourd'hui n'est pas neutre en Europe. Elle entend jouer un rôle permanent dans la préservation de la paix et de l'équilibre de notre continent.

Or, si à court et à moyen terme, les facteurs d'apaisement semblent l'emporter, comme je l'indiquais à l'instant, à long terme, les facteurs d'incertitude demeurent.

Qui pouvait prévoir en 1932 que sept ans plus tard le monde s'embraserait à nouveau ?

Aujourd'hui pour le court et le moyen terme, les facteurs d'apaisement sont nombreux. On peut dire que, pour la première fois depuis longtemps, le poids des armes paraît diminuer dans le monde, et nous nous en réjouissons.

M. Jean-Claude Gayssot. Il ne paraît pas diminuer, il diminue !

M. le ministre de la défense. La politique soviétique, en premier lieu, semble résolument tourner le dos à une surenchère militaire et à une stratégie corrélative de tension, dont elle mesure l'inopportunité aux énormes sacrifices qu'elle lui a d'abord coûtés. Ayant exploré cette impasse, nous voyons tous les jours les conséquences bénéfiques de cet aggiornamento de la politique soviétique sur les relations entre les super-grands, mais aussi pour l'Europe. Cette politique nouvelle, je n'hésite pas à le dire, est une chance à saisir.

Les relations soviéto-américaines constituent un deuxième facteur d'apaisement. La nécessité dans laquelle se trouvent les deux pays de réduire leur déficit budgétaire, lié pour une bonne part aux dépenses militaires, y concourt puissamment. Les rencontres se multiplient, les négociations sur le désarmement avancent à grands pas, tandis que plusieurs des conflits régionaux s'acheminent vers des soiutions politiques, en Asie et en Afrique, où l'on peut saluer, au Tchad, l'influence pacificatrice des armes françaises.

L'Europe, en troisième lieu, voit paraître les jours où commencent à s'effacer les divisions nées du partage de Yalta, ce qui est de longue date l'un des vœux les plus chers de la France. L'Europe est sur la voie de sa réconciliation ; un nouveau paysage européen se dessine, qui se révèle assez différent de ce que nous pouvions imaginer il y a seulement trois ou quatre années.

A la place du mur honteux séparant une Europe des Douze de plus en plus homogène d'une Europe centrale entièrement rassemblée dans la main d'un empire, nous voyons s'affirmer des solidarités nouvelles, qui sont souvent la redécouverte de liens anciens et profonds - ce qui entraîne d'ailleurs des évolutions assez notables de la diplomatie de plusieurs pays, y compris de celle de nos principaux partenaires.

De tout cela, mesdames et messieurs les députés, de toutes ces bonnes nouvelles, il faut tenir compte.

Mais, à plus long terme, des facteurs d'incertitude demeurent.

M. Jacques Chaban-Delmas. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je le répète, il faut aussi songer aux conséquences possibles des actuelles évolutions, jusque dans les premières décennies du prochain siècle où se trouve l'horizon de la plupart de nos programmes d'armement. Or de l'autre côté du tableau que j'esquissais à l'instant, il faut bien reconnaître quelques facteurs d'incertitude à long terme. J'en discerne, pour ma part, au moins cinq.

D'abord, nul ne peut dire ce que produira, au bout du compte, la nouvelle orientation de la diplomatie soviétique, aussi satisfaisante qu'elle soit aujourd'hui. Nous ne savons pas ce qu'elle sera dans quelques années. Ne vient-on pas d'apprendre que le droit de grève était suspendu en Union soviétique ?

Chacun devine l'ampleur des marges d'incertitude dans lesquelles est susceptible d'évoluer la politique intérieure et extérieure soviétique au cours des prochaines décennies, et cela d'autant plus que les évolutions récentes ont été brutales, succédant à une longue période d'immobilisme. La seule chose dont on puisse être sûr est que l'Union soviétique restera au début du siècle prochain, par la force des choses, la plus grande puissance militaire du continent. Or plus encore que l'accumulation des armements, c'est leur déséquilibre qui est dangereux.

Deuxième motif d'incertitude : l'évolution de la politique des Etats-Unis. Confrontés à leurs défis économiques et budgétaires, réconfortés par l'entente avec l'Union soviétique, les Etats-Unis s'orientent vers une réorganisation de leur dispositif militaire privilégiant de plus en plus les systèmes centraux et les forces d'intervention rapide, notamment aéronavales.

Cette réorganisation implique à plus ou moins long terme un certain désengagement en Europe qui risque de dégarnir quelque peu les dispositifs de sécurité rapprochée de notre continent, si du moins celui-ci n'est pas capable d'acquérir une capacité propre de défense au fur et à mesure que s'affirmera son poids politique.

Le Président de la République le rappelait récemment à Valmy : « Le vide des armes appelle l'ingérence extérieure. » J'avais eu moi-même l'occasion d'évoquer devant l'Assemblée nationale le 8 avril 1987, lors du débat sur la précédente loi de programmation, la nécessité où l'Europe était d'assumer de plus en plus sa propre défense, marquant clairement que la sécurité de notre continent ne pouvait être fondée sur une zone de basse pression entre les deux superpuissances.

Il faudra, en toute hypothèse, un môle de défense, à l'ouest de notre continent, qui soit un élément permanent d'équilibre et de sécurité, c'est-à-dire de paix en Europe. La France, qui dispose de l'armée la plus puissante parmi les Douze, a ici un rôle capital à jouer.

Les conséquences lointaines des actuelles négociations sur le désarmement sont un troisième facteur d'incertitude. La France sait d'expérience que les périodes d'euphorie qui marquent les accords de désarmement ne vont pas, avec le temps, sans quelques ambiguïtés.

Nous n'oublions pas que les négociations sur les armes stratégiques engagées entre Washington et Moscou depuis 1972 n'ont nullement empêché ces puissances de constituer des arsenaux plusieurs fois supérieurs aujourd'hui à ce qu'ils étaient alors.

Nous n'oublions pas que les accords de désarmement en Europe, actuellement en préparation à Vienne, n'empêcheront pas nécessairement que l'Union soviétique masse au-delà de l'Oural, c'est-à-dire à la périphérie de notre continent, les armements qui auront été retirés des territoires européens.

Nous n'oublions pas que les négociations portent sur des quantités alors que les armements peuvent par ailleurs s'améliorer en qualité, des armes moins nombreuses, mais plus modernes, pouvant faire en définitive une armée plus efficace.

Nous devons œuvrer au succès de ces négociations que la France a voulues. Mais nous devons veiller à ce que les accords futurs, en créant une zone de restrictions entre l'Atlantique et l'Oural qui laissera en dehors d'elle la majeure partie du territoire soviétique et celui des Etats-Unis, ne consacrent pas le duopole de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis sur une Europe sans véritable défense. C'est dire que nous devons être attentifs à la suite, c'est-à-dire au maintien de notre position dissuasive entre les deux Himalayas nucléaires des deux grands.

M. Jacques Chaban-Delmas. Très bien !

M. le ministre de la défense. Il n'est pas trop tôt pour souligner qu'il ne saurait y avoir nul parallélisme entre l'effort de désarmement engagé par les deux Grands, notamment à l'occasion des négociations « Start », et la contribution d'un pays comme le nôtre dont l'effort de défense a toujours reposé sur le concept de suffisance et de dissuasion minimale.

Le nouveau paysage européen qui se recompose sous nos yeux quarante-cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale – c'est le quatrième facteur d'incertitude – n'est pas sans comporter ce que le Premier ministre, M. Michel Rocard, nommait le 7 septembre dernier devant l'I.H.E.D.N. des « risques d'instabilité ». Qui peut dire comment évoluera l'U.R.S.S. dans la prochaine décennie ? Quel sera l'avenir des deux Etats allemands ? Willy Brandt, dans une interview récente au *Monde*, souhaitait le maximum d'unité entre Allemands de l'Ouest et de l'Est, « ce qui ne signifie pas obligatoirement, ajoutait-il, l'existence d'un seul Etat, hypothèse qui ne peut cependant être exclue ».

Et l'ancien chancelier de souhaiter qu'on laisse à l'histoire « le soin d'avoir de l'imagination », en rappelant que la forme étatique dans laquelle ont toujours vécu les Allemands impliquait forcément leurs voisins et la responsabilité des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale.

Je dois ajouter enfin que les problèmes de frontières et de nationalités qui resurgissent aujourd'hui en Europe de l'Est sont aussi un élément qui concourt à cette instabilité que nous devinons à l'horizon.

Face à ces risques, mesdames et messieurs les députés, la présence d'une puissance impartiale et pacifique par nature, comme la France, sera certainement un gage de stabilité pour tout notre continent.

Enfin, si je rappelais tout à l'heure que de nombreux conflits paraissaient en voie de se résoudre dans plusieurs régions du tiers monde, il ne faut pas oublier que chez ceux qui sont désormais nos plus proches voisins, sur les rives méridionales et orientales de la Méditerranée, les tensions ne disparaissent pas au contraire, les évolutions démographiques et économiques qui sont là à l'œuvre sont grosses de fractures et de bouleversements.

Bref, l'histoire continue. Elle ne s'arrête pas avec M. Gorbatchev. Et pas plus que Frédéric-Guillaume III n'a incarné la réalisation de l'esprit absolu selon Friedrich Hegel, pas davantage le prospectiviste américain Fukuyama n'a sans doute raison quand il voit poindre la fin de l'histoire, de ses contradictions et de ses conflits dans le triomphe absolu du capitalisme à travers la planète !

Bref, si la détente qui préside au climat international aujourd'hui et très vraisemblablement jusqu'aux dernières années de ce siècle nous permet de nourrir un légitime espoir de paix, elle ne doit pas pour autant conduire à changer le cap de notre politique de défense.

Notre politique est défensive ; elle est fondée sur la dissuasion, dans le cadre de la stricte suffisance. Telle est, mesdames et messieurs les députés, l'orientation qui a inspiré le projet de loi que je vous présente aujourd'hui.

A cet égard, je voudrais marquer la très grande continuité entre les différentes lois de programme déjà votées par le Parlement en 1984 et 1987 et que vous avez tous votées.

Les choix essentiels restent les mêmes, à quelques infléchissements ou étalements près, compensés souvent par des programmes nouveaux qui, quelquefois – on le rappelait tout à l'heure à cette tribune – sont intervenus quelques semaines après le vote de la loi. Je pense au quatrième Awacs, aux frégates de surveillance ou aux cargos légers. La programmation ne doit pas conduire à figer la vie. Elle doit fixer les grandes orientations, les missions d'où découlent les grands programmes, dont aucun, je le souligne, n'est remis en cause dans la présente loi.

J'en viens maintenant aux choix de la programmation eux-mêmes qui représentent un effort continu.

Dans ce monde en évolution rapide, nos armées constituent un élément de stabilité. Par là, elles contribuent à la paix, qui est la condition du progrès économique, social et démocratique.

Puissance pacifique, la France est aussi une puissance mondiale, par son rang au sein de l'O.N.U., par sa présence sur quatre continents et cinq océans.

Elle est enfin, grâce à sa force militaire, une puissance indépendante.

L'utilité de notre effort de défense en temps de paix n'est donc pas à démontrer : c'est à la modernisation de cet outil, précieux à tous ces titres, que le Gouvernement souhaite que soient consacrés 437,8 milliards de francs de 1990 en crédits de paiement au cours des quatre années prochaines, fonds de concours inclus.

Quels sont les grands choix ?

Tout d'abord, c'est celui d'une rigueur raisonnable. Ce choix principal qui a été fait est cohérent à la fois avec l'environnement économique mondial et avec le concept de suffisance qui fonde notre posture de défense.

Nos dépenses d'équipement militaire continueront d'augmenter. En effet, nos principaux programmes répondent tous à des missions sur lesquelles le Gouvernement a jugé qu'il ne pouvait pas faire l'impasse, tant il est vrai, comme l'a dit Napoléon *(Sourires)*, que « la politique d'un Etat est tout entière contenue dans sa géographie ».

La France ne peut renoncer ni à sa dissuasion, ni à un corps de manœuvre aéroterrestre puissant, qui répond à sa position sur le continent, ni davantage à une capacité de projection outre-mer significative, qui correspond à son ouverture sur la Méditerranée, l'Afrique et le grand large. Je serais d'ailleurs reconnaissant à ceux qui reprochent au Gouvernement de n'avoir pas choisi entre les missions et les grands programmes qu'il faudrait supprimer ou écorner de bien vouloir m'indiquer leurs propres choix.

En réalité, les 20 milliards d'économies sur 1990-1991 correspondent tout de même à environ 13 milliards de dépenses supplémentaires par rapport au niveau atteint en 1989, et ces économies résultent toutes de décisions dont je puis vous rendre compte précisément et dont aucune ne met en jeu la solidité de la défense de la France, car, en fait, elles procèdent toutes d'une analyse stratégique.

Les crédits prévus au titre V seront de 103,1 milliards de francs en 1990, soit 4,2 milliards de plus qu'en 1989, 107,2 milliards de francs en 1991, 111,5 milliards de francs en 1992 et 116 milliards de francs en 1993.

Ces chiffres sont exprimés en francs constants de 1990. Le projet de loi propose de réévaluer ces annuités en fonction de l'indice des prix du produit intérieur brut marchand retenu chaque année dans le rapport économique et financier associé au projet de loi de finances. C'est dire que cette disposition garantit évidemment la préservation de ce que l'on peut appeler « le pouvoir d'achat » des armées.

M. Jean-Claude Gayssot. On pourrait faire pareil pour les fonctionnaires !

M. le ministre de la défense. Ces chiffres incluent 3 milliards de fonds de concours provenant d'aliénations immobilières. La restructuration du patrimoine immobilier de la défense doit à la fois permettre de dégager des ressources et servir l'efficacité opérationnelle de nos forces.

Comme l'a rappelé le Premier ministre à différentes reprises, il ne peut y avoir de défense efficace et crédible sans une économie saine, dans le monde de compétition économique où nous nous situons. Le Gouvernement a jugé que l'effort de modernisation de nos équipements militaires à un rythme de 4 p. 100 par an en volume à partir de 1991 était compatible avec le rétablissement progressif des grands équilibres financiers.

Je voudrais maintenant vous exposer quels sont les critères de choix.

La révision de la programmation procède d'une logique interne autant que d'une vision macroéconomique et géopolitique d'ensemble. D'abord, nous avons voulu donner la priorité au long terme. Ensuite, nous avons reconnu une priorité aux programmes menés en coopération internationale. Enfin, nous avons voulu accorder une attention particulièrement vigilante à certains programmes qui correspondent le mieux à notre concept de dissuasion, et non pas de bataille, je le rappelle, et qui visent à nous donner les moyens de gérer les crises, ou encore correspondent à certains pôles d'excellence de notre industrie, je pense en particulier aux missiles.

Le choix essentiel est la priorité réservée au long terme.

Afin de donner leur meilleure chance aux programmes porteurs d'avenir, l'effort sera concentré sur les programmes en cours de développement, ce qui conduit à diminuer les moyens consacrés à certains programmes actuels. J'en donnerai quelques exemples :

La perspective de l'avion de combat tactique et de l'avion de combat marine, le Rafale, qui sera disponible en 1996, conduit à diminuer le rythme des commandes et les livraisons des Mirage 2000. Vingt-huit seront commandés chaque année au lieu de trente-trois. Cela ne remet nullement en cause l'objectif des 450 avions de combat en ligne, qui d'ailleurs, en lui-même, ne saurait être considéré comme un tabou, car la France avait 7 800 avions de combat en ligne en 1918, mais ce ne sont pas les mêmes. Et le Rafale ne sera pas non plus le Mirage 2000 ; ce sera un avion beaucoup plus puissant.

La livraison du char Leclerc débutera en 1991. Elle conduira à l'arrêt du programme de modernisation du char AMX 30 B2. Qui peut soutenir que soixante-huit chars AMX 30 B2 feront la différence si un jour nous devions connaître l'épreuve décisive ?

Les programmes des véhicules tactiques et logistiques de l'armée de terre seront étalés, mais ce sont des programmes qui, par nature, peuvent être mis en œuvre avec une certaine souplesse.

La poursuite du programme en coopération du lance-roquettes multiples, dont neuf livraisons interviendront l'an prochain et qui accroîtront considérablement la capacité feu de nos forces, entraînera des abattements sur les programmes de canons de 155 millimètres tractés. Pour autant, ce programme est maintenu.

Je précise qu'au travers de ces choix une attention particulière a été portée au plan de charge du G.I.A.T. – c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles j'ai maintenu le programme de canons 155 millimètres tractés – que le Gouvernement vous proposera d'ailleurs de transformer prochainement en société nationale, ce qui aurait dû être fait depuis bien longtemps, pour lui donner les moyens de réagir en temps réel et d'occuper un certain nombre de créneaux dans des domaines de pointe où il n'aurait jamais dû laisser perdre sa compétence.

Cohérent avec le choix du long terme est le choix fait en faveur de la recherche. La structure de l'enveloppe qui vous est proposée fait ressortir que les crédits de recherche-développement représentent près du tiers, 30 p. 100, du total, alors qu'ils n'en représentaient que 26 p. 100 dans la loi de programmation initiale : 34,477 milliards sont inscrits à ce titre dans le projet de budget pour 1990. Comme vous le savez, la recherche est une priorité du Gouvernement : chacun sait la part que le budget militaire prend dans notre effort global de recherche. Je suis bien placé, en tant qu'ancien ministre de la recherche et de la technologie, pour le mesurer.

Il n'y a pas lieu de déplorer ce choix. Il y a peut-être une légère nuance entre ma position et celle du président de la commission de la défense. Evidemment, on peut toujours souhaiter disposer en plus grande abondance de certains matériels opérationnels. Si, par exemple, nous avions commandé plus de Jaguar ou plus de Mirage F 1, notre aviation serait peut-être plus puissante qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais le Mirage 2000 serait à peine entré en production, et il en sera de même dans quelques années pour le Rafale. Il faut savoir opérer un arbitrage à chaque moment, compte tenu de l'environnement général, et je vous accorde volontiers, monsieur le président, que ce n'est pas toujours facile.

La programmation traduit aussi la volonté de préserver la coopération internationale qui est l'une des conditions de l'avenir de notre industrie de défense, l'un des fleurons, peut-être même le plus remarquable, de notre industrie.

J'ai tenu à ce que les programmes en coopération se poursuivent normalement, que ce soit dans le domaine des hélicoptères franco-allemands HAP-HAC ou NH 90, hélicoptères d'appui anti-chars ou de soutien, des missiles, pôle d'excellence de notre industrie – je pense aux systèmes sol-air, aux missiles anti-chars et aux missiles anti-navires ANS – de l'artillerie avec le système de lance-roquettes multiples, de l'observation, avec le satellite Hélios, pour lequel nous coopérons avec l'Italie et l'Espagne, et les drones de reconnaissance CL 289 et Brevel. La France entend respecter les engagements qu'elle a souscrits avec ses partenaires, mais elle escompte – j'insiste sur ce point – qu'ils feront de même.

Nos industries de défense, publiques ou privées, auront ainsi les moyens de s'adapter et de conforter leur place dans le monde.

Le Gouvernement vous propose également d'autres critères qui découlent à la fois de notre concept de dissuasion et d'une vision « interarmées » de l'avenir.

Tout d'abord, poursuite des programmes concernant les moyens d'observation, de gestion des crises et de surveillance du champ de bataille : satellite Hélios, avions Awacs, hélicoptères Orchidée, drones de reconnaissance CL 289 et Brevel.

Cela est cohérent avec le concept de dissuasion et je vous montrerai tout à l'heure que notre dissuasion non seulement n'est atteinte dans aucune de ses composantes, mais va se renforcer puissamment du point de vue de sa crédibilité dans les années qui viennent.

Nous avons ensuite voulu privilégier un certain nombre de programmes qui amélioreront la cohérence de nos forces : la recherche d'équipements communs aux différentes armées – missiles antiaériens, par exemple, à très courte portée ou à moyenne portée – entraînera une certaine diminution des coûts mais pourra aussi justifier de légers décalages dans l'entrée en service de matériels majeurs comme le porte-avions nucléaire, par exemple, qui pourra être pourvu en même temps de ces missiles de défense antiaériens à moyenne portée.

Ces principaux critères de choix énoncés, j'en viens maintenant, mesdames, messieurs les députés, aux plus importants programmes prévus par ce projet de loi, inventoriés selon les grandes composantes de notre politique de défense : le nucléaire, puis les forces classiques, pour faire une part spéciale, en troisième lieu, à ces deux priorités que sont l'espace et la projection de nos forces outre-mer.

Pour chacune de ces composantes, un grand équilibre est respecté entre les trois armées puisque l'armée de terre se voit dotée de 104,8 milliards de francs, l'armée de l'air de 106,4 milliards de francs et la marine de 99,2 milliards de francs, soit à peu près un quart chacune, le quatrième quart étant réservé à la section commune avec 119,2 milliards de francs, la gendarmerie recevant 8,2 milliards de francs.

Les armes nucléaires, tout d'abord, demeurent évidemment au cœur de notre dissuasion. Le maintien de la crédibilité de la dissuasion, essentiel à la sécurité de la France comme à l'équilibre et à la paix de l'Europe, est garanti par le projet de loi.

Un effort particulier sera consenti en effet pour la modernisation de la force océanique stratégique.

Le niveau de suffisance fixé par le Président de la République impose la permanence à la mer de trois sous-marins. Le programme de refonte des sous-marins de génération actuelle, qui sont progressivement équipés de missiles nucléaires M 4 et dont les performances seront simultanément

accrues, sera mené à son terme. Dès le 1er janvier 1991, nous disposerons en permanence de trois sous-marins à la mer, dotés chacun de 96 têtes nucléaires stratégiques. C'est peu par rapport au 12 000 têtes nucléaires stratégiques américaines ou soviétiques, mais, au total, avec les missiles A.S.M.P. de nos Mirage IV et les missiles S 3, cela représentera en permanence un peu plus de 300 têtes nucléaires stratégiques, ce qui correspond à notre conception de la suffisance minimale.

La relève sera assurée dès 1994 par la mise en service du premier sous-marin nucléaire de nouvelle génération, avec un décalage qui ne saurait excéder quelques mois pour tenir compte de la tension du plan de charge de l'arsenal de Cherbourg. Ce sous-marin sera armé, dès cette date, de nouveaux missiles M 45, beaucoup plus discrets. D'ici à l'an 2000, trois unités de ces nouveaux sous-marins seront mises en service.

La diversité de nos moyens de frappe stratégique sera assurée par la relève des missiles S 3 du plateau d'Albion au tournant du siècle.

Quant aux armes préstratégiques, elles verront leur efficacité significativement accrue. Le premier élément du missile Hadès, dont les trois premiers tirs d'essai ont été effectués avec succès, sera mis en service comme prévu en 1992. Avec la composante préstratégique aérienne, axée sur le couple Mirage 2000 N A.S.M.P., programmée pour trois escadrons, nous disposerons d'une capacité d'ultime avertissement sûre, adaptée à toutes les circonstances. J'ai en effet réduit de cinq à trois le nombre d'escadrons parce que c'est tout à fait suffisant.

La crédibilité de notre dissuasion sera ainsi accrue. Comme l'a rappelé, le 7 septembre, le Premier ministre devant l'I.H.E.D.N. : « L'existence d'un échelon préstratégique interdit à tout agresseur d'espérer une démission due à l'épouvante. » Et je tiens encore à affirmer, du haut de cette tribune, à quel point notre concept d'ultime avertissement n'a rien à voir avec celui de bataille, dont nous ne voulons pas.

Quelques mots enfin sur les équipements d'environnement des forces nucléaires, qui seront améliorés. Cela est vrai du système Ramsès et de ses sous-ensembles. Cela est vrai des transmissions mais aussi de la sûreté de la FOST, qui sera mieux assurée par les avions de patrouille maritime Atlantique II, dont ce sera dorénavant la mission prioritaire. Par ailleurs, le programme ambitieux et novateur des bâtiments antimines océaniques sera poursuivi avec la mise en service d'un premier bâtiment en 1993.

Voilà, mesdames et messieurs les députés, pour la composante nucléaire.

J'en viens maintenant à la poursuite de la modernisation technologique de nos forces classiques.

Les forces classiques terrestres verront leur souplesse d'emploi et leur mobilité améliorées. L'arrivée prochaine du char Leclerc, le plus novateur qui soit, qui aura plusieurs années d'avance sur tous ses concurrents, celle du lance-roquettes multiple, qui équipera trois régiments à Laon, Belfort et Oberhoffen, et l'entrée en service de nouveaux missiles – le sol-air à très courte portée Mistral dès aujourd'hui, le missile antichar AC 3 G en 1996, le sol-air à moyenne portée en 1998 – comme de l'hélicoptère de combat d'appui-protection et antichar en 1997 accroîtront de manière décisive les capacités choc, feu et arrêt de notre corps de manœuvre.

Notre dispositif aéroterrestre, dont la poignée de commandement sera resserrée à Metz autour de la 1re armée, de la FATAC et de la 1re région militaire, celle du Nord-Est, qui absorbera la plus grande partie de la région de Lille, sera par ailleurs considérablement renforcé par les premières livraisons, en 1996, de l'avion de combat tactique, le Rafale. Faut-il ajouter que la crédibilité de notre corps de manœuvre en Centre-Europe s'accroîtra dans les prochaines années à proportion de celle de la composante préstratégique à laquelle il est couplé ?

S'agissant des forces aériennes, le Rafale demeure la priorité du projet de loi. Il est le programme phare de notre industrie aéronautique militaire. Nous devons assurer sa réussite.

Le Gouvernement a souhaité qu'il soit disponible dès 1996. Les performances de cet avion et la bonne progression de son développement font qu'il est assuré de n'avoir aucun concurrent pendant plusieurs années. Les financements nécessaires lui seront réservés. Ils ne représenteront d'ailleurs que moins de 15 p. 100 des crédits d'équipement de l'armée de l'air de 1990 à 1993, ce qui est une proportion raisonnable, et ce d'autant que la cadence nouvelle des commandes d'avions de combat Mirage 2000 sera légèrement diminuée.

Soixante Mirage 2000 D.A. – défense aérienne – et dix-neuf Mirage 2000 N' seront livrés d'ici à 1993 et respectivement trente et cinquante-sept commandés. Quatre avions Awacs entreront en service à partir de 1991. De nouveaux missiles Magic II et S 530 D, guidés par laser, seront mis en œuvre. D'autres, très performants, seront commandés : le Mica et l'Apache.

Quant à l'équipement de la marine, un effort substantiel sera accompli. La modernisation Améthyste des S.N.A. sera poursuivie. Un nouvel S.N.A. sera mis en service d'ici à 1993 ainsi qu'une frégate anti-sous-marine, *Latouche Tréville*, six frégates de surveillance, un transport de chalands de débarquement d'un nouveau type, *Foudre*, un B.A.M.O., dix-huit avions de patrouille maritime Atlantique-II.

Enfin, la gendarmerie, dont on connaît trop peu le rôle militaire dans la défense opérationnelle du territoire, sera dotée d'équipements de transmission nouveaux, notamment grâce à la livraison du réseau de transmission Rubis.

Je voudrais insister, pour finir, sur deux dimensions importantes de notre dispositif : l'espace et la projection outre-mer.

L'espace tout d'abord. J'ai voulu que les programmes spatiaux soient intégralement poursuivis, puisque l'utilisation de l'espace, principalement pour la transmission et l'observation, est devenue une composante essentielle de tout dispositif militaire, à laquelle n'accéderont au début du siècle prochain qu'un tout petit nombre d'armées très modernes. Ainsi, les crédits consacrés à l'espace connaîtront en 1990 une croissance de 52 p. 100, ce qui permettra de maintenir le rythme de deux programmes majeurs : il s'agit du programme de communication Syracuse II et du programme d'observation Hélios dans lequel nous sommes associés avec l'Italie et l'Espagne. J'ai par ailleurs demandé que des crédits soient d'ores et déjà mis en place pour étudier les systèmes spatiaux qui assureront la relève de ces deux programmes au siècle prochain. Toujours le long terme !

Enfin, notre capacité de projection outre-mer doit être renforcée pour répondre à la diversification rapide de ses missions. Celles-ci s'affirment en effet de plus en plus nombreuses, même en temps de paix, ce qu'illustre bien l'actualité internationale, celle des conflits locaux ou celle des catastrophes naturelles.

Plus que jamais, dans le déséquilibre qui s'accroît entre le Nord et le Sud de notre planète, et l'instabilité qui sévit dans les pays du tiers monde, une telle force permet à la France d'être fidèle à ses engagements, à ses amitiés et à sa vocation.

Les moyens renforcés sont au premier chef ceux de la marine : le groupe aéronaval s'enrichira en 1998 du porte-avions nucléaire *Charles de Gaulle* équipé d'avions de combat marine. Ce calendrier fera coïncider à peu près sa livraison avec la mise en service du système de protection sol-air antimissiles, qui n'aurait pas été disponible avant 1998. Ce léger report de deux ans n'a donc rien que de très cohérent. Le *Foch* fera l'affaire tout aussi bien pendant les deux années qui séparent 1996 de 1998.

S'agissant de ce programme capital, je ferai simplement observer que, dans moins de dix années, la France sera la seule puissance occidentale avec les Etats-Unis à disposer d'un tel équipement, illustrant ainsi notre volonté de voir l'Europe demeurer présente au monde.

Par ailleurs, l'acquisition récente d'avions-cargos lourds de type Hercules C 130 – six commandés par mon prédécesseur et quatre par moi-même – augmente sensiblement le potentiel de transport sur longue distance, ce dont plusieurs crises ponctuelles ont montré l'utilité.

J'ai également pris la décision d'autoriser l'achat de huit avions-cargos légers de type Casa 235, de sorte que nos capacités de transport en tous points du monde vont rapidement se trouver renforcées. Voilà ce que j'entendais par rigueur raisonnable, le fruit d'un compromis entre la rigueur et la modernisation globale de notre outil pour notre armée de l'an 2000.

Non, mesdames, messieurs les députés, rien ne serait plus injuste que de prétendre que la France relâche sa vigilance.

Je crois vous l'avoir montré – je l'espère en tout cas – de façon convaincante : le Gouvernement s'attache à préparer l'avenir pour maintenir la capacité militaire et le rôle de la France en Europe et dans le monde.

La modernisation de notre outil militaire est un tout – et je voudrais, pour conclure, insister sur ce point – un tout où les hommes doivent compter autant, sinon plus, que les matériels.

Tel est en réalité – s'il y a un infléchissement – l'infléchissement majeur de notre politique de défense apporté par l'actuel gouvernement, et dont j'assume la responsabilité. Je rappelle que les crédits budgétaires de la défense, et je vous demande d'être attentifs à ces chiffres, ont augmenté en 1988 – c'était le dernier budget du gouvernement de M. Chirac – de 3 p. 100. Il faut croire que M. Balladur, à l'intérieur du Gouvernement – je l'ai aperçu tout à l'heure – était déjà très efficace. En 1989, le budget militaire a augmenté de 4,6 p. 100, s'inscrivant dans l'orientation dessinée par la loi de programmation : 3 p. 100 contre 4,6 p. 100 ! Et en 1990 le budget militaire augmentera de 3,9 p. 100 – un peu plus qu'en 1988. Mais le titre III, qui, en 1988, avait augmenté de 0,05 p. 100 en francs courants, soit en réalité une diminution – le titre III, c'est le fonctionnement, la condition militaire, les soldes – ce titre III, qui, l'an dernier, a augmenté de 1,12 p. 100, augmentera l'an prochain de 3,5 p. 100, compte tenu d'une inflation prévue à 2,6 p. 100. Si l'inflation est un peu supérieure, il augmentera naturellement un petit peu plus vite.

Dans le même temps, le titre V, qui avait augmenté de 5,8 p. 100 en 1988 et de 7,9 p. 100 en 1989, progressera encore en 1990 de 4,2 p. 100.

Un député du groupe communiste. C'est trop !

M. le ministre de la défense. Ce rééquilibrage au profit du titre III et l'arrêt des déflations de militaires d'active, puisqu'il y aura en net, si je puis dire, quatre-vingt-une suppressions d'emplois dans le budget de 1990 compte tenu de la création de 750 postes de gendarmes d'active – je parle des militaires d'active –, ce rééquilibrage dis-je, et cette suspension des déflations marquent les choix qui vous sont proposés.

La modernisation des équipements n'aurait pas de sens, mesdames, messieurs les députés, en dehors de cette équation d'ensemble qui fonde la défense de la France : non seulement des matériels performants – nos matériels sont performants, ils sont parmi les plus remarquables du monde et nous en avons beaucoup dont aucun autre pays ne dispose – mais aussi des hommes mieux traités, mieux considérés, mieux reconnus, une organisation plus simple, plus cohérente et plus opérationnelle, et une volonté de défense sans faille et sans faiblesse. Sur ces questions de la condition militaire, du service national et de l'organisation de nos forces armées, j'aurai l'occasion de revenir lors du débat budgétaire. Ce sont de grands sujets qui valent que l'on s'en préoccupe.

Les choix que le Gouvernement vous propose d'adopter aujourd'hui, en soumettant à votre délibération ce projet de loi de programmation relatif à l'équipement des armées pour les années 1990 à 1993, modèleront notre outil militaire pour une partie du siècle prochain – jusqu'aux années 2030 environ et quelquefois même au-delà, car un porte-avions, je le rappelle, dure cinquante ans. Avec les grandes orientations de la politique d'éducation nationale, il n'y a peut-être pas de débat qui nous commande autant que celui-ci de voir loin, aussi loin qu'il est possible de voir dans la marche du monde. Il ne faut pas que les générations à venir puissent nous accuser d'avoir un jour, par légèreté ou par optimisme inconsidéré, baissé la garde. Je veux vous dire ma conviction que le projet de loi soumis à votre délibération, loin de céder à l'euphorie du moment présent – comme on le fait chez certains de nos voisins, qui réduisent leur budget militaire –, nous met en bonne position pour la suite, face au futur, quoi qu'il arrive.

Les objectifs de notre défense sont inchangés par rapport à la loi de 1987, comme le sont les missions des armées qui en découlent. La France ne baisse pas sa garde. Avec les moyens inscrits dans ce projet de loi, jamais notre pays n'aura disposé d'une armée aussi moderne, aussi bien équipée. Cette armée-là restera la première en Europe, hormis celle de l'Union soviétique, et la troisième dans le monde.

J'ai toujours mesuré le prix immense du large assentiment de nos concitoyens autour de leur défense – et je le mesure encore mieux quand je me rends, avec certains d'entre vous d'ailleurs, en Union soviétique ou aux Etats-Unis. L'assentiment que notre peuple donne à sa défense compte beaucoup pour la crédibilité de notre outil militaire et de notre diplomatie. Je crois, pour ma part, avoir d'ailleurs depuis longtemps administré la preuve du prix que j'attachais à cet assentiment.

Et je voudrais rappeler à certains d'entre vous que le parti socialiste lui-même a su rompre avec deux traditions, la tradition pacifiste d'avant-guerre et la tradition atlantiste, celle de la IVe République, et cela progressivement à partir de son congrès d'Epinay.

En 1978, il s'est rallié à la dissuasion, et avec lui, d'ailleurs, à l'époque, toute la gauche. Depuis 1981, François Mitterrand a maintenu le cap avec un soin vigilant et veillé à améliorer sans cesse la capacité de notre dissuasion nucléaire. En 1987 encore, mes amis et moi-même étions dans l'opposition ; nous avons su dominer nos réflexes d'opposants – et cela n'a pas été aussi facile que vous le croyez, pour certains, mais nous avons su dominer collectivement nos réfexes d'opposants – pour voter la loi de programmation présentée alors par le Gouvernement.

Craignez, mesdames, messieurs les députés, de réveiller par des surenchères déplacées les vieux démons, les vieux complices, les frères jumeaux du militarisme et de l'antimilitarisme.

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. le ministre de la défense. L'armée n'est pas une fin en soi – le ministre de la défense doit le rappeler. L'armée est d'abord l'armée de la République, au service de la liberté de la France *(« Très bien ! Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste)* et des choix démocratiquement faits par notre peuple.

La France est pacifique. Elle n'est pas pacifiste. Parce que – on l'a vu dans le passé – le pacifisme a créé pour notre pays une situation de faiblesse et a conduit, avec bien d'autres facteurs, à la catastrophe que j'évoquais tout à l'heure.

Comment ne pas voir, mesdames, messieurs les députés, qu'une démagogie nourrit l'autre ?

Ce ne serait pas servir le pays que de faire de la politique de défense l'enjeu de déchirements inutiles entre ceux pour qui le Gouvernement en fait toujours trop et ceux pour lesquels il n'en fait jamais assez. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)* Dans ce régime d'opinion, la défense est toujours à la merci des changements d'humeur. Sachons raison garder ! C'est notre responsabilité et celle de la représentation nationale.

La force de notre posture de défense tient à l'adhésion populaire, à un consensus adulte et responsable autant qu'à la qualité des hommes et des matériels.

Depuis bientôt dix-sept mois à la tête du ministère de la défense, je mesure mieux aujourd'hui à quel point les questions de défense sont, à bien des égards, croyez-le, le royaume des idées toutes faites.

Exerçant mon esprit critique ici comme ailleurs, et j'espère qu'il est assez acéré...

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* On vous fait confiance !

M. le ministre de la défense. Si ce n'était pas le cas, vous me le signaleriez. *(Sourires.)*

... je puis vous confier que si la tâche est rude – et elle l'est – sa rudesse même est ma récompense quotidienne, tant j'ai le sentiment qu'en vous proposant des choix raisonnables et sérieux je peux servir utilement mon pays.

Oui, mesdames, messieurs les députés, il y a des économies qu'on peut faire sans préjudice véritable pour notre défense ; mais il y a aussi des économies qu'on doit savoir ne pas faire.

Comme vous le savez, l'arbitrage rendu par le Président de la République quant à l'enveloppe globale disponible de 1990 à 1993 se situe sensiblement, d'environ 20 milliards, au-dessus des enveloppes initialement envisagées par le ministère des finances. Ce débat a été largement public.

L'arbitrage a été rendu. Je l'assume – je vous l'ai dit – pour ma part en conscience. J'en mesure les contraintes, mais je sais aussi, en portant mon regard tout alentour, comparer ce qui est comparable, par exemple l'effort de la France et celui de ses voisins.

Je sais qu'aucun des reports de crédits envisagés ne compromet fondamentalement la posture de défense de la France. Je crois vous l'avoir montré.

Je sais aussi que, si un renversement de la situation internationale l'exigeait, rien ne nous interdirait d'accélérer de nouveau certains programmes clés, que, pour des raisons de bonne gestion, nous avons souvent aujourd'hui intérêt à étaler légèrement dans le temps.

Je sais que beaucoup d'entre vous partagent au fond d'eux-mêmes les convictions que je viens d'exposer. Dans le passé, nous avons su, ensemble, dégager un accord au-dessus des clivages partisans sur la programmation militaire.

Nous travaillons à l'horizon des cinquante prochaines années. Et dans les cinquante prochaines années, nous serons tous tour à tour au pouvoir et dans l'opposition...

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Ce n'est pas si sûr !

M. le ministre de la défense. ... et peut-être même ailleurs. *(Sourires.)*

La défense de la France, mesdames, messieurs les députés, n'est pas une question ordinaire. Sa force est celle des citoyens plus encore que des armements. Plus nombreux ils s'accorderont ici, à travers leur représentation parlementaire, et plus résolue, plus efficace sera notre défense.

Je souhaite donc qu'au-delà des artifices inévitables et des votes de procédure la représentation nationale, dans son patriotisme, sache préserver, en adoptant ce projet de loi, l'accord fondamental sur notre défense qui existe réellement – je le sais – entre l'immense majorité d'entre nous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. En application de l'article 91, alinéa 4, du règlement, M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République soulèvent une exception d'irrecevabilité.

La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, deux raisons me conduisent à soulever l'exception d'irrecevabilité : la première juridique, sur laquelle je reviendrai à la fin de mon propos ; l'autre d'opportunité, suivant en cela une tradition bien établie dans notre assemblée.

Si, personnellement, j'estime que le Parlement n'a pas eu les éléments lui permettant d'assurer son contrôle, donc d'apprécier un texte qui abroge en réalité, même s'il ne le précise pas, une disposition antérieure, je considère que ce projet est particulièrement inopportun.

En effet, mes chers collègues, le 9 avril 1987, l'Assemblée nationale adoptait à une très forte majorité un projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991. Présenté par le gouvernement de Jacques Chirac, ce texte était qualifié par le Président de la République de « réaliste, cohérent et raisonnable ». Les orateurs du groupe socialiste, parmi lesquels Michel Rocard, n'hésitaient pas à affirmer pour justifier leur vote qu'il s'agissait de la « loi du Président ».

Loi du Président ou loi du Gouvernement, qu'importe puisque, pour la première fois depuis le début de la Ve République, les principales forces politiques du pays s'accordaient autour de la doctrine de défense du général de Gaulle et d'un effort de redressement sans précédent des investissements militaires ?

Fallait-il que la situation de nos armées, qui accumulaient depuis des années les retards, et que le contexte international soient préoccupants pour que se réalise un consensus national que nous envient tous nos alliés !

Fallait-il que le projet de loi soit bon pour qu'il fasse l'objet d'une telle unanimité !

Et j'ai eu tout à l'heure un peu de mal à suivre l'argumentation de François Hollande. Je me suis demandé, à entendre tous les griefs qu'il avait contre cette loi de programmation dont la cohérence était discutable, dont l'effort financier était exorbitant et qui affaiblissait la dissuasion, comment le parti socialiste avait pu voter un texte aussi mauvais. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* Par civisme !

M. François Fillon. Et d'ailleurs, j'ai noté dans son argumentation que, si, dans la loi de 1987, la dissuasion était menacée d'affaiblissement, avec 10 p. 100 de crédits en moins, elle est renforcée.

Quelle était donc l'économie générale de ce texte ?

Selon le Gouvernement, la loi de programmation de 1983, qui, je le rappelle, était plus ambitieuse que celle de 1987 et avait été votée sur tous les bancs de l'Assemblée, était devenue inapplicable en raison de l'inexactitude des hypothèses économiques qui la sous-tendaient, des retards enregistrés dans son application et des incertitudes apparues dans le déroulement de plusieurs programmes majeurs, comme celui de la deuxième composante des forces nucléaires stratégiques.

Dans un contexte international jugé dangereux, notamment en raison de son instabilité, la loi de 1987 choisissait de n'abandonner aucune des missions confiées aux armées, de renforcer au contraire la force de dissuasion en permettant à la fois la modernisation de la force océanique stratégique et le lancement d'un missile sol-sol mobile longue portée destiné à remplacer les S 3 du plateau d'Albion et les Mirage IV des forces aériennes stratégiques, de porter le corps de bataille au niveau d'entraînement et d'équipement des meilleures troupes du pacte de Varsovie afin de renforcer la participation de la France à la défense de l'Europe et d'offrir à l'Allemagne une garantie supplémentaire dans sa difficile recherche de sécurité et d'identité.

Pour parvenir à ces objectifs, le Gouvernement de Jacques Chirac avait choisi la voie de l'effort, avec une progression de 40 p. 100 des dépenses d'équipement en cinq ans, un effort de rationalisation de la gestion du patrimoine des armées et une conduite stricte des dépenses de fonctionnement.

Ce choix d'un effort qu'André Giraud qualifiait de « nécessaire, maximum et très serré » n'était pas le seul possible. Deux autres scénarios auraient pu être envisagés : l'abandon d'une partie de nos capacités de projection de forces outre-mer ou bien la réduction drastique de nos moyens conventionnels destinés à la défense de l'Europe. Ces choix peuvent être défendus. Ce ne furent pas les nôtres ; ce ne furent pas les vôtres non plus.

La France disposait donc d'une loi d'équipement militaire ambitieuse au service d'une politique de défense claire et volontariste soutenue par la quasi-totalité des forces politiques à l'exception du parti communiste.

M. Jean-Claude Gayssot. Ça, c'est vrai !

M. François Fillon. On aurait pu penser qu'une telle situation mettait notre pays pour quelque temps au moins à l'abri de toute polémique et de tout débat interne sur ce sujet. On aurait pu aussi penser que cette situation mettrait fin à une pratique détestable qui consiste à remettre en cause la programmation tous les trois ans. Or, aujourd'hui, nous sommes réunis pour examiner un texte présenté par le Gouvernement sous la forme d'une actualisation de la loi de 1987 qui se propose de diminuer fortement les crédits d'investissements des armées pour les cinq années à venir.

Ce projet se présente bien comme une actualisation de la loi précédente, dont il reprend les formes. Et je voudrais, sur ce point, monsieur le ministre, vous féliciter d'avoir résisté avec succès aux tentatives des finances pour reconquérir le terrain perdu à l'occasion de la discussion de la loi de 1987. Votre projet est exprimé en crédits de paiement et prévoit que leur conversion se fera chaque année selon l'indice des prix du produit intérieur brut marchand. Le Parlement avait arraché cette garantie lors des débats d'avril 1987 en même temps que la procédure d'actualisation de la loi. Il est vrai que le budget s'était empressé, dès l'année suivante, de limiter la portée de cette disposition en utilisant, non le chiffre de la progression du P.I.B.M. tel qu'il figure dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances, mais la prévision établie au mois de mars au moment de la préparation du budget. Pour que votre victoire soit totale, il faudra encore, sur ce point, que vous puissiez obtenir, soit une actualisation en septembre, soit un rattrapage sur le budget de l'année suivante.

Si la forme est excellente, le fond, en revanche, ne peut nous satisfaire.

En effet, le projet de loi qui nous est soumis constitue en réalité une réduction des dépenses d'équipement de 20 778 millions de francs pour les deux dernières années de

la loi, 1990 et 1991, et de 48 078 millions de francs pour les années 1990 à 1993 hors fonds de concours. Les dépenses d'équipement militaire diminueront donc de 9,88 p. 100 par rapport aux engagements de la loi de 1987.

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* C'est la progression des dépenses qui est ralentie !

M. François Fillon. Cette diminution considérable du taux de progression des crédits militaires n'est pourtant justifiée ni par la situation économique et financière, ni par l'évolution de la menace.

Le taux de croissance du P.I.B.M. est en effet nettement supérieur aux prévisions qui sous-tendaient la loi de 1987 : 3,5 p. 100 au lieu de 2,8 p. 100. Ce bon résultat de l'économie française assure au budget pour 1990 170 milliards de recettes supplémentaires par rapport à 1988. On comprend mal dans ces conditions pourquoi le gouvernement de Michel Rocard n'est pas capable de respecter les objectifs de la loi de programmation, et ce malgré « l'obligation de moyens » contractée par le groupe socialiste lors du vote du 9 avril 1987.

Quant à la menace, vous écrivez vous-même, monsieur le ministre, dans l'exposé des motifs de votre projet de loi qu'« elle n'a pas évolué dans des proportions telles que notre pays puisse envisager de revoir le seuil de suffisance de ses forces ». Vous ajoutez immédiatement : « Il serait donc aventureux » de tirer des négociations sur le désarmement « des conclusions pour notre appareil de défense, qui est ajusté au niveau du strict minimum ».

En réalité – tout le monde l'aura compris – vous n'avez pu obtenir du Premier ministre, malgré un combat sans merci, les crédits nécessaires au respect des engagements pris ensemble devant la nation. Les socialistes ont d'autres priorités que la défense – ils ne se sont pas cachés pour le dire – et il convient maintenant d'en supporter les conséquences.

Ces conséquences sur le niveau d'équipement de nos forces seront importantes. Ainsi plusieurs programmes majeurs sont purement et simplement annulés. C'est le cas par exemple du Santal – vous nous avez dit ce matin pourquoi vous l'aviez annulé, mais il n'empêche que ce programme figurait dans la loi précédente – des roquettes à guidage terminal ou de la deuxième tranche du lance-roquettes multiples. D'importantes réductions de cibles concerneront l'AMX 30 B2, les véhicules blindés légers, le canon de 155 tracté, les V.A.B. et les hélicoptères AS 332. Des réductions de commandes annuelles, sur lesquelles le Parlement n'a pas été informé de manière claire, toucheront le char Leclerc, le Mirage 2000, le S.A.T.C.P., les munitions et les rechanges de l'armée de l'air et l'Atlantic II. Enfin, des retards importants seront enregistrés sur pratiquement tous les programmes majeurs.

La plus grande incertitude règne par ailleurs sur l'avenir de la deuxième composante des forces nucléaires stratégiques et sur le successeur du M 45. Seul l'avion de combat tactique semble échapper, comme par miracle, à l'échenillage qui ronge notre appareil de défense.

Monsieur le ministre, les Français, et singulièrement leurs représentants, doivent savoir la vérité.

La vérité est que votre projet de loi de programmation tend à réduire sensiblement nos capacités de défense.

Pourquoi écrire le contraire dans l'annexe du projet de loi ?

Pourquoi affirmer que les systèmes balistiques sol-sol seront modernisés, alors qu'il n'y a aucun crédit significatif sur la période de la loi et que cette décision était renvoyée, vous nous l'avez annoncé ce matin, au « tournant du siècle », pour reprendre votre expression ?

Pourquoi écrire que vous entendez améliorer les capacités de ravitaillement en vol de l'aviation de combat alors que vous semblez y avoir renoncé ?

Comment allez-vous accroître la mobilité de la F.A.R. en abandonnant le Santal et en diminuant de 2 380 le nombre de véhicules légers blindés ?

Comment comptez-vous, enfin, assurer la modernisation du groupe aéronaval avec un porte-avions nucléaire retardé de deux ans et demi et des Crusader à bout de souffle.

Qu'on ne se méprenne pas, je ne prétends pas que certains étalements ne puissent pas être compatibles avec l'évolution de la menace ou imposés par des contraintes industrielles, mais je condamne un discours, qu'on retrouve aussi dans le rapport Boucheron, qui voudrait nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

M. Pierre Esteve. C'est-à-dire ?

M. François Fillon. Avec 10 p. 100 de crédits en moins, monsieur le ministre, votre projet ne peut être considéré comme une simple actualisation de la loi en cours. C'est une nouvelle loi qui aboutit à une nouvelle maquette de nos armées et donc à un nouveau seuil de suffisance dont il reste à démontrer qu'il n'est pas en réalité un seuil d'insuffisance.

Il vaut mieux, dans ces conditions, dire les choses comme elles sont, abroger la loi de 1987 qui ne peut plus servir de référence et présenter un texte nouveau à partir d'une réflexion sérieuse menée avec le Parlement qui a seul compétence pour élaborer les grands principes de la politique de défense. Cet exercice est d'autant plus nécessaire que la situation internationale a changé depuis trois ans.

En réalité, l'environnement diplomatique a plus évolué durant cette période que dans les vingt précédentes années. La diplomatie soviétique a multiplié les initiatives et entraîné une modification profonde de l'opinion publique dans les démocraties occidentales. La perestroïka a suscité un immense espoir en Union soviétique comme dans les pays de l'Est et a incontestablement favorisé l'évolution des régimes polonais et hongrois. L'accord sur les forces nucléaires intermédiaires mettant fin à une crise de dix ans apparaît aujourd'hui comme le début d'une ère nouvelle. La fin de la guerre froide est désormais possible.

Devant une telle situation, il n'est pas facile de trouver des points de repère. Avant toute chose, il faut accepter de voir la réalité sans chercher à la réinterpréter en fonction d'idées et d'attitudes préconçues. Le plus grand crime contre l'intelligence est de nier les faits, mais il ne faut pas non plus se laisser abuser par l'apparence des choses. Plus que jamais une attitude cartésienne de doute et de critique s'impose.

Une chose est sûre : les hommes n'ont pas changé. Ils ne sont devenus ni bons, ni pacifiques, ni généreux. Ils restent guidés par leurs intérêts.

M. Jean-Claude Lefort. Parlez pour vous !

M. François Fillon. Si Mikhaïl Gorbatchev s'est engagé dans une relative libéralisation du régime soviétique et dans une tentative de réduction des armements, c'est parce qu'il a compris qu'il s'agissait de la seule voie capable d'éviter à son pays le déclin et la division. C'est aussi parce qu'il a compris que la dissuasion nucléaire rendait vain tout espoir de domination de l'Europe. C'est la fermeté des alliés qui l'a contraint à la négociation sur les I.N.F. C'est la fermeté des alliés qui l'a contraint de renoncer à un désarmement nucléaire généralisé qui aurait laissé l'Europe occidentale sans défense face au pacte de Varsovie. C'est la fermeté des alliés qui l'a contraint à accepter l'idée d'un désarmement conventionnel asymétrique.

Il convient donc de saisir les occasions qui s'offrent à nous et qui constituent une chance historique pour le monde sans pour autant nous départir des atouts qui nous ont permis de rester libres et qui demeurent la condition essentielle de la construction d'une Europe pacifique de l'Atlantique à l'Oural.

Tout d'abord, il faut bien avoir conscience qu'on ne peut agir comme si l'armement nucléaire n'avait pas été inventé. Comme seul le nucléaire peut dissuader du nucléaire, la stratégie autonome de dissuasion définie par le général de Gaulle doit rester le pivot de notre politique de défense.

Il est malheureusement à craindre qu'au-delà des déclarations de principe la volonté politique ne s'émousse. La part du nucléaire dans les dépenses d'équipement et de modernisation décroît, alors que les perspectives de réduction des forces conventionnelles devraient au contraire entraîner un accroissement de sa part relative. Les faux-fuyants sur la modernisation de nos vecteurs nucléaires – M 5 et composante terrestre – ne traduisent pas la rigueur et la fermeté intellectuelle dont d'autres auraient fait preuve dans des circonstances analogues. Le refus de retenir le principe d'une certaine variabilité des sites de lancement nous privera d'un élément de sécurité important. J'ajoute que l'absence de décision et de crédit sur ces deux programmes risque en outre de nous mettre dans une situation très difficile lorsqu'après la signature des accords Start sur la réduction de 50 p. 100 des missiles à longue portée, les Soviétiques essaieront de nous

entraîner dans la négociation. C'est à ce moment précis, le plus mal choisi, que nous devrons prendre la décision trop longtemps différée de lancer leur réalisation.

La modernisation de nos forces nucléaires doit demeurer la pierre angulaire de notre politique de défense. C'est le seul domaine où nous n'avons de compte à rendre à personne et où la France doit, quel qu'en soit le prix, conserver son identité.

Je crains, monsieur le ministre, que l'on ne soit aujourd'hui trop soucieux de se conformer à l'air du temps et de se mettre en position de négociation.

Des socialistes n'ont-ils pas déclaré récemment qu'il fallait éviter de déployer le M 5 avec plus de six têtes ou de construire le S 4 présenté comme l'équivalent français des SS 20 ou des Pershing II.

Le projet de loi qui nous est présenté lutte fort timidement contre ces dérives.

Le deuxième reproche que je voudrais faire à votre projet concerne la programmation des armes conventionnelles. Tout conduit en effet à leur réduction en Europe et l'élan pour un accord paraît irrésistible. Cela prendra du temps, mais il n'y aura pas de véritable retour en arrière. L'armement de l'Europe a atteint un pic duquel tout le monde a intérêt à redescendre. Pour la première fois dans l'histoire, un mécanisme négocié de limitation des forces pourrait être mis en place et il est difficile d'imaginer comment les choses se dérouleront dans un contexte de diplomatie secrète et de médiatisation outrancière.

D'ores et déjà, des positions ont été prises par la France dans le cadre de l'O.T.A.N. ou de la C.S.C.E. Ainsi, à Bruxelles, en mai dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'O.T.A.N., dont François Mitterrand, ont-ils décidé d'une réduction de 15 p. 100 du nombre des hélicoptères et des avions de combat stationnés en Europe.

La programmation militaire est-elle cohérente avec cette décision ? N'existe-t-il pas un risque, en réduisant de 33 à 27 ou 28.

M. Françoiz Hollande, *rapporteur pour avis.* 28 !

M. François Fillon. ... les commandes annuelles d'avions de combat de l'armée de l'air comme le propose votre projet, d'arriver à Vienne affaiblis et de se voir imposer une réduction cumulée supérieure à celle que les autres auront à supporter ?

Est-il judicieux d'abattre toutes nos cartes avant le début de la négociation ?

De l'expérience des discussions sur les euromissiles, il faut retenir que l'U.R.S.S. est désormais susceptible d'engager des négociations sérieuses sur ces bases. Il pourrait donc en découler la remise en cause de l'économie de certains programmes majeurs.

Comment peut-on dans ces conditions présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi de programmation qui ne contient aucune indication sur la doctrine française de désarmement ni sur l'état des positions européennes ?

Sans doute allez-vous me dire que ces choses-là sont trop sérieuses pour être évoquées devant le Parlement qui doit se contenter de déclarations de principe et d'informations approximatives comme celles des coûts globaux des grands programmes d'armement publiés dans le rapport de Jean-Michel Boucheron, qui sont exactes... à 20 p. 100 près !

Le troisième reproche que je voudrais faire à votre projet concerne la corrélation entre le niveau des équipements et celui des effectifs. Celle-ci n'est pas assurée. La France n'a pas les mêmes impératifs stratégiques que la République fédérale d'Allemagne et n'a pas besoin des mêmes effectifs. Les équipements conventionnels prévus dans la loi de programme sont d'ailleurs nettement inférieurs à ceux du livre blanc allemand.

Alors, dans ces conditions, qui fait fausse route ? la République fédérale d'Allemagne en suréquipant ses forces ou la France en entretenant des régiments sans armes modernes ?

Les négociations sur les armements conventionnels vont jeter une lumière crue sur ces questions. Comment concilier-t-on alors le maintien de la conscription et la diminution des moyens ?

La question n'est pas simple et il n'y a pas de réponse simpliste, d'autant que le passage d'un système de recrutement à un autre est générateur de dépenses transitoires supplémentaires.

Néanmoins, la question ne doit pas être éludée et il faudra bien savoir un jour investir pour l'avenir. L'évolution de la condition militaire dont les événements de l'été ont montré la nécessité passe par un éclaircissement sur le volume des forces et sur le mode de recrutement.

La défense coûte cher. Elle requiert un sacrifice de la part du pays, et il serait irresponsable de la part des dirigeants de laisser croire à nos concitoyens qu'il y a des moyens d'éviter d'en payer le coût.

En France, la conscription est pour le moment bien acceptée. Elle facilite le recrutement en terme numérique. Elle n'est plus obligatoirement la meilleure solution pour une armée technicienne. La surabondance des effectifs disponibles par rapport aux besoins réels conduit l'armée à remplir des tâches débordant la défense et l'instruction militaire des conscrits.

M. Pierre Esteve. Heureusement !

M. François Fillon. Ces missions ne sont pas déshonorantes, elles ne sont pas toujours inutiles. Elles n'ont simplement pas leur place dans la défense. A trop élargir les missions des armées, on compromet leur efficacité. Si celle-ci va de pair, comme le rappelle l'exposé des motifs, avec une gestion rigoureuse, alors il faut, comme dans les meilleures entreprises, que les armées se recentrent sur leur métier. Là comme ailleurs, la satisfaction des hommes passe par la reconnaissance de leur professionnalisme.

En matière de défense, l'heure n'est plus à la levée en masse, et l'exaltation d'un Valmy mythique n'y changera rien.

L'évolution respective des titres III et V montre bien que le renchérissement des équipements conduit à des pressions insupportables sur le fonctionnement. Les incantations sur la rigueur, sur le redéploiement ne résoudront rien si une remise en question des structures et de l'organisation n'est pas engagée.

Vous avez entrepris certains efforts dans ce sens comme le regroupement des casernes. Il convient de ne pas les contrarier, mais ils ne répondent qu'à des questions partielles.

Enfin la diminution des conflits et l'apaisement des tensions entraînent inexorablement une décroissance des besoins d'armements. Il faut s'en réjouir, sans oublier que cette évolution ne peut être sans répercussion sur des secteurs industriels. Dans le monde, et plus particulièrement en Europe, si chaque Etat-nation a développé une puissante industrie d'armement, des restructurations sont engagées. Les concentrations nationales auxquelles on assiste sont de nature à compromettre notre industrie dans la mesure où celle-ci n'est pas préparée pour s'adapter à ce nouvel environnement.

Dans une Europe libérale, le fort engagement de l'Etat français est un handicap majeur à la saisie des opportunités et aux regroupements.

M. François Hollande, *rapporteur pour avis.* C'est vous qui le dites !

M. François Fillon. A qui fera-t-on croire que l'immobilisme érigé en vertu, le désormais sacré « ni privatisation ni nationalisation » est la marque d'une pensée maîtrisant les événements ?

Monsieur le ministre, mes chers collègues, alors que ce projet de loi de programmation aurait pu être l'occasion d'une réflexion en profondeur sur les conséquences militaires des nouvelles donnes diplomatiques européennes, il n'est finalement qu'un exercice administratif de réduction des crédits de défense dénué de tout dessein.

M. Pierre Esteve. Quelle mauvaise foi !

M. François Fillon. La dissuasion nucléaire nationale est par habitude, sinon par conviction, l'objet d'un discours stéréotypé dont la traduction concrète est une diminution régulière de sa part dans les dépenses d'équipement. L'affirmation de la volonté de maintenir la crédibilité de la dissuasion est contredite par l'incertitude qui règne sur la modernisation de la composante sol-sol et le recul dans le temps de la mise en service du M 5.

En matière de désarmement conventionnel, il n'est fait aucune référence aux propositions précises de réduction des forces auxquelles la France s'est associée. Alors que les pourparlers de Vienne s'avancent rapidement vers une conclusion, le parlement français ignore tout de la doctrine française dans cette matière. Pire, le projet de loi de programmation

militaire, qui consacre une réduction des capacités militaires françaises, risque de nous placer dans une position de faiblesse dans la négociation.

Enfin, le projet de loi qui nous est soumis ne contient aucune disposition concernant les effectifs et l'avenir de la conscription qui sont pourtant liés au niveau des équipements que les armées pourront mettre en œuvre.

Au total, ce texte nous paraît ni fait ni à faire. Il eut mieux valu se contenter d'une simple actualisation de la loi de 1987 et attendre de voir plus clair dans les négociations sur le désarmement pour adapter notre défense aux conditions nouvelles qu'elles entraîneront.

La politique budgétaire du Gouvernement et les promesses faites ici et là vous ont contraint à nous présenter un projet qui ne peut être considéré comme une actualisation mais comme un texte nouveau qui doit entraîner l'abrogation de celui de 1987 toujours en vigueur. Les conditions qui ont présidé à son examen par le Parlement, l'absence d'informations fiables nous permettant d'exercer le contrôle que la Constitution nous a confié conduisent le groupe du Rassemblement pour la République à soulever l'exception d'irrecevabilité.

« La loi est votée par le Parlement » : tel est le premier alinéa de l'article 34 de la Constitution, qui figure dans le titre V traitant des rapports entre le Parlement et le Gouvernement. Autrement dit, et tous les constitutionnalistes s'accordent à le reconnaître, le Parlement joue pleinement son rôle en contrôlant les projets de l'exécutif. Certes, nous pouvons, par notre vote, sanctionner le Gouvernement en rejetant ce texte. Mais, mieux encore, nous pouvons le sanctionner en refusant d'étudier ce projet de loi, dans la mesure où nous considérons qu'il ne nous a pas été proposé avec toutes les explications que nous estimons nécessaires.

M. Guy-Michel Chauveau. Lisez le rapport Boucheron !

M. François Fillon. L'adoption de l'exception d'irrecevabilité par notre assemblée fournirait, j'en suis sûr, l'occasion au Gouvernement de réfléchir à notre proposition d'attendre l'issue des négociations de Vienne pour infléchir une programmation militaire qui, outre l'exceptionnel accord national qu'elle consacre, nous place dans une posture de négociation favorable. Il éviterait ainsi au Gouvernement de commettre une erreur difficilement réparable. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Gatel, inscrit contre l'exception d'irrecevabilité.

M. Jean Gatel. Monsieur Fillon, comme toujours, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Toutefois, je n'ai guère entendu dans vos propos les motifs qui vous ont conduit à déposer une motion d'inconstitutionnalité. Certes, vous avez évoqué de nombreux problèmes de fond, sur lesquels nous reviendrons tout au long du débat, mais ils n'ont strictement rien à voir avec le problème de l'inconstitutionnalité de la loi de programmation militaire que nous discutons aujourd'hui.

Alors que l'on doit parler essentiellement de problèmes d'équipement, vous avez soulevé pêle-mêle des problèmes qui n'auraient pas dû être discutés, tels ceux relatifs à la conscription, au service national, aux négociations de Vienne qui ne sont pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. Jacques Baumel C'est lié !

M. Jean Gatel. Vous avez ensuite, dans les dernières minutes de votre exposé, argué du fait que la représentation nationale n'aurait pas eu suffisamment de temps pour débattre de l'actualisation de cette loi de programmation militaire. Permettez-moi donc de vous rappeler – et vous le savez très bien – que nous travaillons maintenant depuis un an en commission de la défense sur ce projet d'actualisation, que nous avons auditionné tous les responsables de la défense de ce pays et que c'est même à la demande des partis de l'opposition que nous avons reporté à la session d'automne ce débat qui aurait dû normalement avoir lieu à la session de printemps.

M. Jean-Michel Boucheron ***(Ille-et-Vilaine),*** *président de la commission, rapporteur.* Exact !

M. Guy-Michel Chauveau. Très juste !

M. Jean Gatel. Nous faire aujourd'hui le reproche de ne pas avoir suffisamment travaillé sur ce dossier me paraît quelque peu surréaliste !

M. Pierre Esteve. M. Fillon est amnésique !

M. Jean Gatel. Je voudrais maintenant traiter du fond de cette exception d'irrecevabilité : le projet de loi que Jean-Pierre Chevènement dépose au nom du Gouvernement est-il ou non inconstitutionnel ?

Sur ce sujet, je vous ai trouvé relativement faible. Votre argumentation consisterait – je parle au conditionnel – à démontrer que la loi de programmation dont nous débattons, en modifiant les crédits affectés aux dépenses d'équipement pour les années 1990 et 1991, conduit à l'abrogation de la précédente loi de programmation votée en 1987 et qu'il est donc nécessaire de faire figurer explicitement cette abrogation dans le texte qui nous est proposé. Là est en effet le seul motif d'inconstitutionnalité. Tout le reste de votre discours est décalé par rapport à ce problème de fond.

Relisons la loi de programmation telle qu'elle a été votée en 1987. Son article 4 précisait : « Le Gouvernement déposera, à l'ouverture de la première session ordinaire de 1988-1989, dans les mêmes formes que la présente loi, un projet de loi qui proposera, si nécessaire, de modifier les crédits de paiement qu'il est prévu d'inscrire aux titres V et VI du budget du ministère de la défense pour les années 1989, 1990, 1991 et indiquera les crédits de paiement susceptibles d'être inscrits pour les années 1992 et 1993. » Rappelons bien que, pour ces deux dernières années, il s'agissait de prévisions qui n'engageaient en rien le législateur. C'est ce que vous aviez vous-même appelé, à l'époque, une « programmation glissante ».

Le texte de 1987 prévoyait donc une révision de la loi de programmation militaire au cours de la présente année : nous ne faisons qu'appliquer cette loi que vous avez votée.

L'inventeur de cet astucieux mécanisme, c'est d'ailleurs vous, monsieur Fillon. Vous l'avez introduit dans le projet de loi par un amendement car le texte initial prévoyait un simple rapport intermédiaire. C'est vous qui avez souligné que le dépôt d'un rapport d'actualisation intégrant les crédits de paiement pour les années 1992 et 1993 ne suffisait pas parce qu'il conduisait à un des saisissement du Parlement, que l'on ne pouvait pas attendre 1993 pour réévaluer complètement la situation de nos forces et qu'il fallait donc déposer un projet de loi intermédiaire.

M. Pierre Esteve. Il l'a oublié !

M. Jean Gatel. Effectivement !

Le dispositif que vous avez proposé devait selon vous offrir au Gouvernement une bonne occasion pour adapter son dispositif aux évolutions de la menace et aux conditions financières nouvelles.

Je citerai deux passages de la discussion de la loi de 1987 qui montrent bien que le gouvernement de Michel Rocard a eu raison de déposer ce projet de réactualisation.

Selon Jacques Chirac, « cette souplesse dans la répartition des moyens a pour contrepartie l'obligation pour le Gouvernement de présenter tous les deux ans une actualisation des perspectives. Lors de la préparation du budget de 1988, la loi de programme devra en effet être actualisée en fonction de l'état de la défense et de la situation économique, tandis que son horizon sera maintenu à cinq ans par l'adjonction de deux exercices supplémentaires. »

M. Fillon, alors président de la commission de la défense, complétait l'argumentation du Premier ministre en précisant : « En revanche, la programmation glissante conduit à un certain dessaisissement du Parlement qui devra attendre 1993 pour réévaluer complètement la situation de nos forces. C'est la raison pour laquelle la commission de la défense nationale propose d'amender l'article 4 du texte afin que le Parlement soit conduit à se prononcer effectivement sur l'actualisation de la loi à mi-parcours. »

Nous ne faisons que respecter vos engagements, vos demandes !

Vous ajoutiez, monsieur Fillon : « Cette disposition qui permettra à l'Assemblée nationale de débattre de la situation de notre défense à la session du printemps 1989 est plus conforme à l'esprit de notre Constitution, qui prévoit que la loi détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale. » Nous ne sommes pas au

printemps 1989, nous sommes en automne 1989 parce que vous nous avez vous-même demandé de ne débattre de ce problème qu'à l'automne 1989.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. Jean Gatel. Vous poursuiviez : « Elle donnera en outre au Gouvernement une bonne occasion pour adapter son dispositif aux évolutions d'une menace qui ne cesse de s'accroître. »

Ainsi donc, l'article 4 de la loi de programmation ouvrait au Gouvernement, sous le contrôle du Parlement, la possibilité de modifier les crédits de paiement pour les années 1990-1991, et c'est bien de cette faculté que nous nous servons aujourd'hui. Il n'y a donc aucune inconstitutionnalité dans ce que nous faisons, ou alors tout ce que vous avez dit en 1987 était déjà en soi inconstitutionnel !

En d'autres termes, les crédits de paiement prévus pour les années 1989, 1990 et 1991 dans la loi de programmation 1987-1991 n'avaient qu'une valeur indicative, et c'est heureux. Nous sommes dans un monde qui bouge stratégiquement et économiquement. Il était absolument nécessaire de revoir rapidement, au bout de deux ans, les objectifs de la loi votée en 1987.

Pour des raisons militaires, car nous sommes dans une période – vous l'avez souligné, mais le ministre l'a dit avant vous et M. Jean-Michel Boucheron le précise également dans son rapport – où tout change, où tout bouge dans les équilibres mondiaux.

Il était également nécessaire de revoir cette loi pour des raisons budgétaires et Jacques Chirac y avait lui-même fait allusion lorsqu'il l'avait présentée.

Le Président de la République, François Mitterrand, réélu en 1988, a défini des priorités. Celles-ci coûtent et il importe d'en tirer des conséquences concrètes. Il n'est donc pas nécessaire, contrairement à ce que vous prétendez, d'abroger la loi de programmation 1987-1991. Comme cette formule d'une actualisation tous les deux ou trois ans nous semble des plus judicieuses afin de permettre un meilleur contrôle du Parlement et une meilleure adaptation de notre défense à l'évolution de la menace et de la situation de l'économie, elle a été reprise dans ce projet de loi pour les années 1990-1993, l'article 2 spécifiant explicitement que les crédits prévus pour 1992 et 1993 n'ont qu'un caractère indicatif. Au-delà de ce, soi-disant vice juridique, que je viens de récuser...

M. Pierre Esteve. Très bien !

M. Jean Gatel. ... c'est un procès d'intention qui est fait à la majorité présidentielle, accusée de remettre en cause le consensus en matière de défense. Une telle accusation n'est pas justifiée. En fait, si le consensus est rompu, c'est bien vous qui en avez pris la lourde responsabilité.

M. Pierre Esteve. Exactement !

M. Jean Gatel. Cela, je le regrette amèrement, tant il est vrai que la rupture de ce consensus risque d'avoir des conséquences délicates sur le plan intérieur, en déstabilisant la stratégie de dissuasion comme, sur le plan extérieur, car la diplomatie française était d'autant plus forte qu'on savait que la France parlait d'une seule voix.

En 1987, nous avions voté la loi de programmation militaire afin de ne pas rompre ce consensus en matière de défense. Si les grandes lignes directrices fixant la doctrine de défense de notre pays étaient conformes aux choix du Président de la République, nous nous étions cependant interrogés, tous les textes de l'époque en font foi, sur le réalisme d'une loi de programmation prévoyant une progression de 6 p. 100 en termes réels des dépenses militaires pendant cinq ans. M. Paul Quilès s'interrogeait sur l'accroissement de l'effort militaire de notre pays sachant que les Français l'estimaient dès cette époque suffisant. L'actuel Premier ministre, Michel Rocard, mettait en garde contre les difficultés de financement de programmes pléthoriques.

Tout le monde savait, en la votant, que cette loi ne pourrait être tenue. Elle aurait nécessité un effort de défense porté à 4 p. 100 de la richesse nationale, alors que nous sommes actuellement à 3,6 p. 100 et que le gouvernement de Jacques Chirac n'a pas été capable d'augmenter ce pourcentage. En effet, 3,6 p. 100 de la richesse nationale, c'est beaucoup plus – le ministre l'a souligné – que ce que consacrent nos principaux partenaires européens à leur défense. Comment aurait-on pu expliquer à une opinion publique parfois réticente...

M. Jean-Claude Gayssot. Difficilement !

M. Jean Gatel. ... qu'à la différence de toutes les autres nations nous augmentions notre effort de défense et le portions à un niveau qu'il n'a même pas atteint dans des moments autrement plus difficiles pour notre sécurité ?

Enfin, les écarts constatés dans la réalisation de la loi de programmation telle qu'elle a été votée en 1987 montrent bien que les hypothèses de départ étaient irréalistes car surévaluées. Le dérapage commence dès la première année, ne l'oublions pas, cette première année où, normalement, le Gouvernement de Jacques Chirac aurait dû coller à la loi de programmation qu'il venait de faire adopter. Il y a déjà un dérapage de l'ordre de 1,1 milliard de francs 1990 dès la première année. Ensuite, ce dérapage, toujours en francs 1990, ne fait que s'accentuer : 2,6 milliards en 1988, 4,6 milliards en 1989 ; je tire tous ces chiffres de l'excellent rapport de Jean-Michel Boucheron.

Alors, à quoi servait-il de maintenir une loi de programmation dont tout le monde pouvait constater qu'elle n'était plus qu'une vague référence ? Il importait, pour être sérieux, de repréparer des hypothèses réalistes, avec des taux d'augmentation annuels – plus 4 p. 100 – vraiment réalisables.

M. François Fillon. C'est contraire à l'argumentation que vous avez développée !

M. Philippe Mestre. Totalement contradictoire !

M. Jean Gatel. En quoi est-ce incohérent ? Vous-mêmes n'avez pas été capables, dès le début, de tenir les engagements de la loi de programmation ! Il aurait fallu, selon vous, garder une loi de programmation qui n'était plus qu'une coquille vide, simplement pour avoir une référence ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Aujourd'hui, il est bien clair que maintenir les objectifs en termes de réalisation des programmes fixés par la loi de programmation militaire de 1987 se ferait au détriment de la bonne santé de notre économie et, par là même, limiterait à terme notre capacité de financer notre effort de défense. Il y a des équilibres à tenir, et vous le savez bien. Il y a des batailles économiques à gagner. Le maintien du franc, la modernisation de notre appareil productif sont autant de fronts importants pour l'avenir de notre pays. La France est engagée dans une guerre économique mondiale et toutes les menaces ne sont pas aujourd'hui essentiellement militaires.

M. François Fillon. C'est indiscutable !

M. Jean Gatel. Enfin, à trop vouloir en faire, on s'exposait à ce qu'on a constaté chez certains de nos alliés : une dispersion de l'effort. Tout le monde, par exemple, s'accorde à penser que la politique menée par l'administration américaine durant le premier mandat de M. Reagan a conduit à un immense gâchis financier. La multiplicité des programmes, sans réflexion stratégique cohérente, et leur ampleur nécessitaient un effort financier considérable pendant de nombreuses années. Le respect des équilibres économiques ne l'a pas permis et les Américains ont dû brutalement limiter leur effort de défense, rendant par là même inutile l'effort fourni pendant quatre ans.

Poursuivre l'accroissement des dépenses militaires au rythme que vous aviez défini en 1987...

M. François Fillon. Que nous avions voté ensemble !

M. Jean Gatel. Nous avons bien précisé que nous étions d'accord avec la loi de 1987. Relisez les débats. Notre position était parfaitement cohérente. Nous étions tout à fait d'accord avec les grands objectifs définis, puisqu'il y avait consensus sur la doctrine stratégique, mais nous avons dit et répété que ces objectifs étaient vraisemblablement irréalistes et qu'on aurait beaucoup de mal à les tenir.

M. François Fillon. Vous avez voté sans voter !

M. Philippe Mestre. Voté sans vous engager !

M. Jean Gatel. Nous avons bien précisé notre position !

Poursuivre l'accroissement des dépenses militaires au rythme défini en 1987 nous conduirait sans doute aux mêmes révisions déchirantes que les Américains. Or, pour une bonne conduite des programmes, il est préférable de passer d'une croissance de 6 p. 100 à une croissance de 4 p. 100 au bout

de deux ans plutôt que de passer d'une croissance de 6 p. 100 à une croissance de 0 p. 100 au bout de quatre ou cinq ans.

Mieux vaut des prévisions réalistes plutôt que des prévisions devenues complétement inutiles.

La référence qui est faite au P.I.B.M. n'a sur ce plan qu'une valeur relative, comme le démontre le graphique du rapport Boucheron. Nous sommes actuellement dans une période de croissance sensible, et il faut s'en féliciter, et même si la part des dépenses militaires par rapport au P.I.B.M. tend à décroître légérement, les dépenses d'équipement de nos armées, le ministre l'a répété, continueront à croître en termes réels durant les quatre prochaines années. L'exemple du Japon est sur ce plan révélateur. Ce pays, sans accroître son effort de défense par rapport au P.I.B.M., n'en continue pas moins à être celui dont l'accroissement des dépenses militaires est le lus fort.

M. François Fillon. Il est parti de rien !

M. Jean Gatel. Enfin, si l'on compare notre effort de défense à celui de nos alliés membres de l'Alliance atlantique, nous nous situons au-dessus de la moyenne, respectant la directive sur les ressources adoptée lors de la réunion du comité des plans de défense de l'O.T.A.N. en juin 1989, laquelle prévoit une croissance de 3 p. 100 par an en termes réels.

Au demeurant, preuve que le consensus en matière de défense n'est pas rompu, la doctrine de défense de notre pays reste inchangée, de même que sont inchangées les missions assignées à nos forces armées.

Vous affirmez que nous aurions renoncé à l'un des programmes majeurs. J'ai relu la liste des vingt-six programmes majeurs. Six concernaient l'armée de terre ; aucun de ceux que vous avez cités n'y figurait.

Notre doctrine repose avant tout sur la dissuasion nucléaire, qui est maintenue au seuil de suffisance. Sur ce plan, ce projet de loi offre toutes garanties. Comment peut-on oser affirmer qu'il y a une diminution de notre priorité au nucléaire lorsque le programme de sous-marins S.N.L.E. nouvelle génération est maintenu à son rythme et permettra au début du XXIe siècle de garantir l'invulnérabilité de la Fost ? Le développement des missiles M 45 puis M 5 permettra pour sa part de faire face au renforcement des défenses antimissiles.

M. Philippe Mestre. Et le S 4 ?

M. Jean Gatel. A terme, cette force de dissuasion peut devenir, et vous le savez, le ciment de l'Europe en matière de défense. La doctrine d'emploi de nos forces nucléaires écarte l'idée selon laquelle l'Europe pourrait devenir un champ de bataille où la guerre pourrait être gagnée après l'échange de coups nucléaires. Elle est donc mieux adaptée aux intérêts stratégiques des Européens que la doctrine de la riposte graduée et pourrait par conséquent, le moment venu, recueillir l'assentiment de nos voisins.

Est maintenue également notre capacité de projection dans le monde, notamment grâce aux moyens de la marine et en particulier au groupe aéronaval, dont la modernisation sera assurée par la poursuite du programme de porte-avions à propulsion nucléaire et le programme ACT ACN. Ainsi pourrons-nous être en mesure de prendre part à la défense des approches maritimes de l'Europe occidentale. Ainsi pourrons-nous faire respecter notre souveraineté là où elle s'exerce et remplir les engagements internationaux que nous avons contractés. La France pourra continuer à tenir dans le monde le rôle qui est le sien.

Quant à notre capacité à prendre part à la défense de l'Europe occidentale, elle est également maintenue.

Sur ce théâtre, on ne peut parler de diminution de la menace mais d'évolution de la menace. L'équation ne se présente plus tout à fait dans les termes dans lesquels elle se présentait en 1987 et il devenait nécessaire d'adopter notre système de défense en fonction de ces nouveaux paramétres.

Sur le plan politique, les évolutions enregistrées dans les pays de l'Est et en U.R.S.S., pour positives qu'elles soient, n'en restent pas moins empreintes de fragilité. Il est possible que nous soyons à un tournant de notre histoire et les rapports Est-Ouest sont peut-être en train de s'écarter de la logique traditionnelle telle qu'elle était issue de Yalta. Nous somme entrés dans une période trouble, indécise, où les menaces d'implosion dans certains pays de l'Est ne sont pas exclues. Il ne faut pourtant pas envisager ces évolutions de manière frileuse. Il serait contradictoire d'avoir souhaité depuis de nombreuses années le dépassement de Yalta et de craindre aujourd'hui une telle évolution sans se donner les moyens d'encourager un tel mouvement.

En tout état de cause, il faut garder une certaine vigilance et c'est ce que nous faisons.

Je me résume. Notre position sur les trois cercles est maintenue et confirmée : dissuasion nucléaire pour maintenir notre indépendance nationale ; renforcement de nos capacités aériennes et terrestres pour, éventuellement, intervenir en Centre-Europe et ainsi témoigner de notre solidarité avec les alliés ; présence navale et action des éléments mobiles pour confirmer notre volonté de garder un rôle international et de défendre nos intérêts à travers le monde.

En second lieu, si la menace militaire ne diminue sans doute pas en intensité dans les années à venir, sa nature, elle, est susceptible d'évoluer et cela aussi nécessitait une révision de la loi.

Il y a deux ans, la qualification de la menace était surtout conditionnée par la persistance de déséquilibres en matière d'armes conventionnelles au profit du pacte de Varsovie ainsi que par la menace constituée par les stocks importants d'armes chimiques de l'U.R.S.S. Or, durant ces deux années, les négociations sur le désarmement ont avancé à une vitesse qui aurait semblé encore inimaginable il y a quelques années, et nous sommes bien obligés d'en tenir compte.

La perspective de la signature d'un taité interdisant la fabrication des armes chimiques et prévoyant la destruction des stocks existants n'est désormais plus exclue. M. Bush a proposé la semaine dernière à l'Union soviétique de commencer, avant même la signature du traité, de détruire 80 p. 100 des stocks existants. La réaction des Soviétiques à cette proposition a été favorable.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Jacques Baumel. Nous, nous n'avons pas d'armes chimiques !

M. Jean Gatel. En ce qui concerne les armements stratégiques, les négociations Start entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis semblent, aprés un an de piétinement, en voie d'aboutir. Elles conduiraient à la réduction de 50 p. 100 des arsenaux stratégiques des deux superpuissances.

Mais les négociations qui nous importent le plus sont celles sur les forces conventionnelles en Europe qui se déroulent à Vienne, parce que nous y sommes partie. En termes de calendrier, ces négociations sont ambitieuses puisque, selon le vœu exprimé par l'Alliance atlantique lors du sommet de Bruxelles en mai 1989, celles-ci devaient aboutir dans un délai de six mois à un an. On peut donc espérer que, vers le milieu de l'année prochaine, un traité sera signé par les vingt-trois pays, dont la France, parties à ces négociations.

En termes d'objectifs et de moyens, ces négociations doivent être examinées avec attention car elles conditionnent pour une bonne part la nature de la menace militaire à laquelle devra faire face l'Alliance atlantique dans les années à venir.

L'objectif – je cite le mandat des négociations de Vienne – est de « promouvoir l'établissement, à des niveaux inférieurs, d'un équilibre, stable et sûr, des forces armées conventionnelles qui comprenne leurs armements et leurs équipements conventionnels, l'élimination des disparités préjudiciables à la stabilité et à la sécurité, l'élimination en priorité de la capacité de lancer une attaque surprise et de déclencher une offensive de grande envergure ».

Concrétement, au vu des propositions, peu éloignées les unes des autres, formulées par l'Alliance atlantique et le pacte de Varsovie, on devrait aboutir à l'élimination des disparités quantitatives des forces des deux alliances et à l'établissement d'un équilibre des forces qui se situerait entre 5 et 15 p. 100 en dessous du niveau des forces actuelles de l'Alliance atlantique, pour tous les types d'armes conventionnelles, hormis les navires, qui sont exclus des négociations.

Le pacte de Varsovie perdrait ainsi sa supériorité qui varie de 1,5 à 1 à 5 à 1 selon les types d'armes.

Cela veut-il dire que toute menace disparaîtra ?

En réalité, on assiste à l'heure actuelle, tous les orateurs l'ont souligné, à un fantastique effort technologique des Soviétiques en matière d'armement : avions de combat Mig 29 ou Sukhoi 27, nouvel hélicoptére de combat MI 28

Havoc, char de bataille T 80 et bientôt FST 1, sous-marin qui serait supérieur à ceux des Occidentaux en matière d'indétectabilité ; l'écart technologique qui était jusqu'alors en notre faveur risque donc de se réduire.

Dans les années à venir, on peut prévoir que la nature du combat aéroterrestre en Centre-Europe sera modifiée dans de larges mesures : priorité sera donnée à la mobilité, à la gestion du champ de bataille en temps réel, à la puissance de feu grâce aux armes intelligentes.

La course aux armements sur le plan quantitatif peut être stoppée par les négociations sur les forces conventionnelles mais, pour l'heure, rien n'indique qu'il en soit de même sur le plan qualitatif, bien au contraire.

La menace, je le disais tout à l'heure, ne va pas baisser en intensité, elle va changer, elle a déjà changé de nature. Aussi était-il nécessaire de prendre en compte ces évolutions et les conséquences prévisibles de ces négociations sur le désarmement : diminution du nombre global des forces, mais montée en puissance qualitative des équipements militaires auxquels nos armées devront faire face.

A quoi servirait-il, à l'heure actuelle, de continuer à livrer des AMX 30 B 2 à nos forces armées si ces chars doivent être détruits dès le premier jour du combat ou s'ils doivent être retirés dans les cinq ans du fait des obligations nées d'un traité sur les forces conventionnelles en Europe ?

M. Jean-Claude Lefort. Elémentaire !

M. Jean Gatel. Il fallait faire un choix : privilégier les systèmes d'armes les plus performants à l'heure actuelle, certains parfois en étant encore au stade du développement, au détriment des programmes intermédiaires. C'est cette solution-là qui a été retenue. Elle permettra à la fois de réaliser des économies et de renforcer la cohérence de notre système de défense.

Ainsi, tous les programmes novateurs et majeurs importants sur le plan technologique - avion de combat Rafale, char Leclerc, hélicoptère HAP-HAC – sont maintenus et se dérouleront sans ralentissement sensible. Une telle démarche permettra de plus à notre industrie d'armement d'être la seule à présenter des systèmes d'armes de la nouvelle génération à l'exportation au milieu des années 90.

M. Jean-Claude Lefort. Quel exploit !

M. Jean Gatel. Il fallait privilégier les armements polyvalents, et cela a été fait. J'ajoute que si, stratégiquement, le monde continue à bouger, il faudra continuer à adapter notre système d'armes. Celui-ci n'existe que par rapport à des menaces et non comme un système en soi. Si la nature des menaces change, et rien ne peut l'exclure, il faudra bien continuer à adapter notre dispositif.

En conclusion, je tiens à souligner qu'à tous les points de vue la loi de programmation militaire votée en 1987 devait être actualisée : actualisée au niveau des coûts, actualisée au niveau de ses ambitions, actualisée au niveau des programmes.

Loin de rompre le consensus en matière de défense, les orientations définies dans le projet de loi qui nous est proposé permettent en réalité de l'approfondir. Faire mieux en dépensant moins, c'est l'objectif qu'il fallait se fixer. Il est désormais atteint.

Dans ce projet de loi, c'est le triomphe du « compter vrai ».

M. Jean-Claude Lefort. C'est plutôt le triomphe de l'absurde !

M. Jean Gatel. Adapter les chiffres votés en 1987 aux nouvelles conditions économiques et financières, adapter nos programmes aux nouveaux enjeux du monde était nécessaire sous peine d'avoir une programmation devenue une gigantesque coquille vide et obsolète. La loi votée en 1987 prévoyait les mécanismes d'une telle révision et celle-ci a été préparée sérieusement. Les parlementaires que nous sommes ont été pleinement associés à ces travaux depuis le printemps. Toutes les règles ont donc été respectées.

Votre exception d'irrecevabilité, mesdames, messieurs, ne repose sur aucun argument sérieux et j'en demande donc le rejet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Daniel Colin. Fermez le ban !

M. le président. Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité soulevée par M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République et le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

M. Jean Tardito. Le groupe communiste ne participera pas au vote.

M. le président. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

.....

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	545
Nombre de suffrages exprimés	543
Majorité absolue	272
Pour l'adoption	265
Contre	278

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Il est presque dix-neuf heures dix. Le Gouvernement souhaite-t-il que nous poursuivions nos travaux ?

M. le ministre de la défense. Monsieur le président, je pense qu'il serait plus raisonnable d'appeler la question préalable à vingt et une heures trente.

M. le président. La suite de la discussion est donc renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programmation n° 733 relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 (rapport n° 897 de M. Jean-Michel Boucheron [Ille-et-Vilaine] au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 898 de M. François Hollande au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

ANNEXE AU PROCES-VERBAL
de la 1re séance
du mardi 3 octobre 1989

SCRUTIN (No 154)

sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Bernard Pons au projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.

Nombre de votants	545
Nombre de suffrages exprimés	543
Majorité absolue	272
Pour l'adoption	265
Contre	278

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (272) :

Contre : 272.

Groupe R.P.R. (131) :

Pour : 128.

Non-votants : 3. – MM. Pierre de Benouville, Olivier Dassault et Jean de Lipkowski.

Groupe U.D.F. (89) :

Pour : 88.

Abstention volontaire : 1. – M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

Groupe U.D.C. (41) :

Pour : 41.

Groupe communiste (26) :

Non-votants : 26.

Non-inscrits (16) :

Pour : 8. – MM. Léon Bertrand, Serge Franchis, Mme Yann Piat, MM. Alexis Pota, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, André Thien Ah Koon et Emile Vernaudon.

Contre : 6. – MM. Michel Cartelet, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miqueu, Bernard Tapie et Aloyse Warhouver.

Abstention volontaire : 1. – M. Jean Royer.

Non-votant : 1. – M. Elie Hoarau.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie
Edmond Alphandéry
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Mme Michèle Barzach
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Christian Bergelin
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavaillé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charropin
Gérard Chasseguet
Georges Chavanes
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colutat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colombier
René Cousseau
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couveinhes
Jean-Yves Cozan
Henri Cuq
Jean-Marie Daillet
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhinin
Willy Dimeglio
Eric Doligé
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
Bruno Durieux
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Edouard Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Galiard
Robert Galley
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Goasduff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François Grussenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Hyest
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujoüan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Etienne Pinte
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Alexis Pota
Robert Poujade
Jean-Luc Preel
Jean Proriol
Eric Raoult
Pierre Raynal

Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rochebloine
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvaigo
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seitlinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Emile Vernaudon
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Ont voté contre

MM.

Maurice Adevah-Pœuf
Jean-Marie Alaize
Mme Jacqueline Alquier
Jean Anciant
Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Barailla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beaufils
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Bioulac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bourepaux
André Borel
Mme Huguette Bouchardeau
Jean-Michel Boucheron (Charente)
Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Mme Frédérique Bredin
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Callond
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérès
Jean-Christophe Cambadelis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clert
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colin
Michel Crépeau
Mme Martine David
Jean-Pierre Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine Dieulangard
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Donyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaleix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel Françaix
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Gaits
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézard
Jean Guigné
Jacques Guyard
Charles Hernu
Edmond Hervé
Pierre Hiard
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Josèphe
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Lareal
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle Lienemann
Claude Lise
Robert Loidi
François Loncle
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte Marin-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Mermaz
Pierre Métais
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Moreur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner (Yvelines)
Roger-Gérard Schwartzenberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Dominique Strauss-Kahn
Mme Marie-Josèphe Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Bernard Taple
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Alain Vivien
Marcel Wacheux
Aloyse Warhouver
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Se sont abstenus volontairement

MM. Jean-Pierre de Peretti della Rocca et Jean Royer.

N'ont pas pris part au vote

MM.

Gustave Ansart
François Asensi
Pierre de Benouville
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Brard
Jacques Brunhes
Olivier Dassault
André Duromea
Jean-Claude Gayssot
Pierre Goldberg
Roger Gouhier
Georges Hage
Guy Hermier
Elie Hoarau
Mme Muguette Jacquaint
André Lajoinie
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Jean de Lipkowski
Paul Lombard
Georges Marchais
Gilbert Millet
Robert Montdargent
Ernest Moutoussamy
Louis Pierna
Jacques Rimbault
Jean Tardito
Fabien Thiémé
Théo Vial-Massat.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. François d'Harcourt, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.